

# Alger en flagrants délit et délire

*La diplomatie par les fake news, une spécialité désormais algérienne*

Page 3

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9463

Jeu 11 Novembre 2021

## Madrid interpellé par la régularisation administrative de 3.500 travailleurs marocains bloqués à Sebta et Mellilia

*L'APDHA préconise l'octroi de permis de travail et de titres de séjour*



Leurs doléances seront-elles entendues ?

Lire page 6

### Réunion du Conseil national de l'USFP

Le président du Conseil national de l'Union socialiste des forces populaires, Habib El Malki, convoque une réunion de ce Conseil qui aura lieu samedi 20 novembre à partir de 9h30.

L'ordre du jour de cette réunion du Conseil national, qui se déroulera à distance, comportera la présentation et le débat du rapport du Bureau politique, ainsi que les préparatifs du 11<sup>ème</sup> Congrès national et tout ce qui se rapporte à sa date, à son lieu et à l'élection de la commission préparatoire.

Hassan Lachgar appelle à mettre en place des mesures pour permettre aux députés d'exercer leur rôle constitutionnel  
*Driss Chtaibi recadre un député de la majorité*



Page 2

L'opposition parlementaire présente des amendements conjoints de la loi de Finances



Page 2

# Hassan Lachguar appelle à mettre en place des mesures pour permettre aux députés d'exercer leur rôle constitutionnel

*Driss Chtaibi recadre un député de la majorité*

**Actualité**



**L**e membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Hassan Lachguar, a soulevé, par un point d'ordre, un problème grave qui affecte le bon déroulement des travaux de la Chambre des représentants et son rôle constitutionnel de contrôle du gouvernement, par l'absence de la session de questions orales lors de la séance du lundi dernier. Le député itihadi a assuré, s'adres-

sant au président de la séance, que, depuis le début de la session parlementaire, les séances se sont focalisées sur les questions centrales et l'unité du sujet, soulignant que cela constitue une entrave à l'action des parlementaires dans le contrôle du gouvernement.

Hassan Lachguar a expliqué que l'article 260 du règlement intérieur de la Chambre évoque seulement les questions écrites et orales, et non pas du tout

de l'unité du sujet, et a appelé à ce que des mesures soient prises, conformément à la loi, pour permettre aux députés d'exercer leur rôle constitutionnel, notamment les députés de l'opposition.

Ladite séance qui a été présidée par le parlementaire itihadi et le troisième vice-président de la Chambre des représentants, Driss Chtaibi, a été perturbée par le président du groupe parlementaire du Groupe du PAM, qui a insisté sur le

fait de prendre la parole à plusieurs reprises, tout en défiant le président.

Mais Driss Chtaibi l'a recadré sévèrement et affirmé d'un ton ferme : «Laissez-nous diriger la séance. Vous parlez sans prendre la permission. Je vous ai écouté sur un sujet que nous avons débattu et je vous ai donné le droit de réplique, alors que cherchez-vous?».

H.T

## L'opposition parlementaire présente des amendements conjoints de la loi de Finances

*Justice fiscale, préservation du pouvoir d'achat et encouragement de l'entreprise citoyenne*



**C**omme escompté, les groupes et groupements de l'opposition à la Chambre des représentants, ont présenté conjointement, lundi dernier, leurs amendements relatifs à la loi de Finances de l'année 2022.

L'opposition a ainsi rajouté un ajustement visant l'exonération de la taxe interne sur la consommation des produits, matériaux et équipements à fréquent

usage, compte tenu du fait qu'ils se sont avérés des outils nécessaires d'action mais aussi du fait que cette augmentation est susceptible de constituer une charge fiscale supplémentaire.

Par ailleurs, un autre amendement a été introduit, adapté à l'article 5 qui propose l'instauration d'un impôt interne sur la consommation des biscuits et produits similaires.

L'opposition a proposé, éga-

lement, l'augmentation du taux de prélèvements sur l'ensemble des revenus applicables en termes d'intérêts des crédits concernant les personnes recourant à l'acquisition ou la construction d'habitats principaux, et ce de 10 à 15%.

Elle a, en outre, présenté un amendement disposant l'exonération des salariés de l'impôt sur la valeur ajoutée qui atteint 10% en vue d'acquiescer pour la pre-

mière fois un logement.

Là-dessus, l'opposition a suggéré d'élever la tranche de revenus exonérée d'impôt à 40.000 dirhams et de réviser les taux applicables à toutes les tranches de revenus, dans le but de réaliser l'équité fiscale et de préserver la classe moyenne qui est pénalisée par les disparités quant aux charges fiscales.

Lesdits groupes ont réclamé également l'abaissement des taxes d'importation de 40% sur un certain nombre de lampes et de conduits électriques spécifiques.

En outre, l'opposition a exigé l'augmentation des taxes d'importation du tabac pur ou semi-fini de 17,5 à 40%, la justifiant par l'ampleur des dommages qu'en subit la santé du citoyen.

A l'abaissement des redevances douanières de 40 à 2,5% quant aux matières premières, composantes de l'industrie pharmaceutique, relative particulièrement aux soins du diabète, s'ajoute également l'augmentation des impôts applicables sur la consommation des boissons alcoolisées.

Quant à l'impôt interne sur la

consommation applicable sur les produits, matériaux et équipements fonctionnant à l'électricité, qui a été inclus dans le PLF, l'opposition estime qu'il portera atteinte au pouvoir d'achat de la classe moyenne et aux ressources financières dédiées au fonds de solidarité sociale, et propose à cet effet sa suppression.

Lesdits groupes et groupements parlementaires ont réclamé l'introduction de l'Agence nationale d'assurance sanitaire dans la liste des exonérations permanentes d'impôts, eu égard à ses missions visant le développement du système de la santé et à l'existence d'autres agences bénéficiant de la disposition d'une telle exonération.

Il est à noter enfin que les groupes de l'opposition ont convenu de la concertation entre eux, ont désigné Abderrahim Chahid, président du Groupe socialiste en tant que coordinateur et ont décidé une alternance tournante quant aux coordinateurs des sessions, se basant sur le critère proportionnel de la représentation.

H.T



# Alger en flagrants délit et délire

*La diplomatie par les fake news, une spécialité désormais algérienne*



Décidément, les fiascos diplomatiques du régime algérien se suivent et se ressemblent rivalisant en absurdité et en stupidité.

Si les échecs retentissants et successifs de la diplomatie algérienne expliquent parfaitement la campagne de diabolisation et de désinformation menée par Alger à l'encontre du Maroc, ils dépeignent également, de manière explicite et formelle, la nature du régime militaro-politique algérien, fondé sur la propagande mensongère et trompeuse.

La dernière bourde diplomatique du ministère algérien des Affaires étrangères remonte au 6 novembre courant. À l'issue d'un entretien entre Ramtan Lamamra, ministre des Affaires étrangères d'Algérie et son homologue italien Luigi Di Maio qui accompagnait le président de la République italienne, Sergio Mattarella dans sa visite d'Etat à Alger, la diplomatie algérienne s'est aussitôt empressée de s'exprimer sur le sujet, dans un tweet sur son compte officiel, relayant de nouveau de fausses informations. «Dans le cadre de la visite d'Etat qu'effectue le président de la République d'Italie en Algérie, le ministre des Affaires étrangères Ramtan Lamamra s'est entretenu avec son homologue italien», lit-on dans ledit tweet du ministère algérien. «Ils ont notamment abordé les perspectives de renforcement du partenariat stratégique entre les deux pays et les derniers développements dans la région du Sahel et du Sahara, ainsi que la situation en Libye et au Sahara occidental», précise le département Lamamra. (Voir capture d'écran N1).

Quelques heures seulement après cette énième tentative de fuite en avant du régime algérien et de sa diplomatie de pacotille, le ministère italien des Affaires étrangères a tenu à remettre les pendules à l'heure en publiant, lui aussi, un tweet dans lequel il met en lumière les sujets débattus lors de ce fameux entretien entre Luigi Di Maio et Lamamra, sans faire état d'une quelconque discussion à propos du dossier du Sahara marocain. «Le ministre des Affaires étrangères, Luigi Di Maio, a rencontré son homologue algérien Ramtan

Lamamra, dans le cadre de la visite du président italien en Algérie», affirme-t-on sur twitter. «Ils ont notamment échangé sur leurs relations bilatérales et sur le commerce entre les deux pays, avant d'aborder les principaux dossiers régionaux, dont ceux relatifs à la Libye et au Sahel», a tenu à souligner la diplomatie italienne. (Voir capture d'écran N2).

Si le département de Ramtan Lamamra s'est limité à un tweet sans avoir tout de même poussé le culot jusqu'à rendre publique «la chose», à travers un communiqué officiel et encore moins via un communiqué conjoint avec le ministère italien des Affaires étrangères, c'est parce qu'il ne pouvait de toute évidence pas assumer la position italienne au sujet du dossier du Sahara qui, bien entendu, n'est pas du goût du régime algérien et ne va nullement dans le sens de ses prétentions et ses divagations.

Il s'agit, en effet, d'une position claire et sans équivoque, comme le réitère un communiqué conjoint entre les ministères des Affaires étrangères marocain et algérien, publié mardi, à l'issue d'un entretien téléphonique entre Nacer Bourita et son homologue Luigi Di Maio, en dans lequel la partie italienne «salue» les efforts «sérieux et crédibles» menés par le Maroc dans le cadre des Nations unies en vue du règlement du dossier du Sahara. Rome encourage également «toutes les parties à poursuivre leur engagement dans un esprit de réalisme et de compromis», explique le communiqué.

Selon la même source, la position italienne n'a subi aucun changement et reste fidèle à celle «exprimée dans la Déclaration sur le partenariat stratégique multidimensionnel, signée le 1er novembre 2019 à Rabat». Lors de cet entretien, M. Di Maio a «réaffirmé le plein soutien italien aux efforts du Secrétaire général de l'ONU pour poursuivre le processus politique, en conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment la Résolution 2602 du 29 octobre 2021», précise le communiqué.

Les deux pays ont également «convenu

d'accélérer la mise en œuvre de leur partenariat stratégique multidimensionnel». «Les deux ministres ont aussi réaffirmé leur grand intérêt au maintien et au renforcement du cadre juridique qui lie le Maroc à l'Union européenne, qui est essentiel pour garantir la poursuite et la stabilité de leur partenariat stratégique», précise le communiqué.

Selon le journaliste algérien Oualid Kebir, «il s'agit là d'une énième gifle magistrale infligée par un pays européen à la diplomatie algérienne». «Elle accentue considérablement l'isolement de l'Algérie aussi bien sur la scène régionale qu'internationale», explique-t-il sur sa célèbre chaîne YouTube, avant d'affirmer que le contenu du communiqué conjoint du département de Nacer Bourita et celui de Luigi Di Maio «représente une autre brillante victoire de la diplomatie marocaine, puisque l'Italie y a réaffirmé son appui à la Résolution 2602 du 29 octobre 2021». Le journaliste algérien a également tenu à rappeler que «la diplomatie d'Alger ne pouvait évidemment pas publier de communiqué conjoint avec le ministère italien des Affaires étrangères», car ce dernier allait évidemment faire «la lumière sur les succès répétés de la diplomatie marocaine, notamment en ce qui concerne le dossier du retour du Maroc au sein de l'Union africaine, il a fini par retrouver son poste en juillet dernier, après que ses successeurs Abdelkader Messahel et Sabri Boukadoum avaient fait preuve d'une grave déficience et n'avaient réussi à mener aucune action diplo-

## La diversion, principal instrument d'une diplomatie à la traîne

matique convaincante. Pis, ils ont été responsables de plusieurs désastres politiques ayant notamment participé au profond isolement diplomatique d'Alger et ont précipité la fuite en avant de ce régime considérablement perturbé et déstabilisé par la situation politique et sociale intérieure. Un régime qui n'échappe pas à la tentation classique en pareille circonstance : la diversion, comme l'affirme sans ambages le magazine hebdomadaire français, «Le Point» dans un éditorial sous le titre évocateur : «L'Algérie sur un volcan». «La faillite du régime militaro-politique d'Alger le pousse à chercher querelle à son voisin marocain», lit-on dans ledit édito. «Pour un régime en perte de vue qui cherche à resserrer les rangs de la population, rien de tel qu'un ennemi identifié pour jouer le rôle de bouc émissaire», écrit le magazine français.

Selon l'éditorialiste Luc de Barochez, «des espoirs de libéralisation nés en 2019 lors du départ du président Abdelaziz Bouteflika (...)

ont fait long feu», et «le divorce entre le peuple et ses dirigeants a été illustré par la participation indigente au référendum constitutionnel il y a un an». A cela, s'ajoute «la pandémie qui a aggravé les vulnérabilités de l'économie, qui s'est contractée de près de 5% l'an dernier». «Les déficits des comptes publics se creusent, l'inflation galope, le chômage affecte un jeune sur quatre et la dépendance absolue au pétrole et au gaz (qui fournissent plus de 90 % des recettes d'exportation) rend nécessaire une reconversion profonde de l'économie que le pouvoir semble incapable d'engager», énumère Luc de Barochez. Sans oublier une jeunesse qui «vote avec ses pieds : au moins 10.000 Algériens ont rejoint l'Espagne clandestinement depuis le début de l'année, à bord d'embarcations de fortune affrétées par des réseaux mafieux».

Sur cet arrière-plan désastreux de crise politique, économique et sociale, souligne Le Point, «le pouvoir cherche son salut dans le durcissement extérieur». «Avec Paris, il a engagé un bras de fer sans issue sur l'épineuse question mémorielle. Et surtout, il a coupé les liens avec le Maroc, avec qui la relation était déjà déplorable», note l'éditorialiste.

Mehdi Ouassat

# Nasser Bourita : *Le discours Royal a mis en avant les contours de la doctrine diplomatique marocaine au sujet de l'intégrité territoriale du Royaume*

Le discours adressé par SM le Roi Mohammed VI à la nation à l'occasion du 46<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche verte "a été à tous les égards un discours fondateur ayant mis en avant de manière claire les contours de la doctrine diplomatique marocaine au sujet de notre intégrité territoriale et l'a confortée par une perspective politique globale", a affirmé mardi le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

M. Bourita, qui répondait à une question centrale au sujet des développements de la cause nationale lors de la séance hebdomadaire des questions orales à la Chambre des conseillers, a souligné que le discours Royal a aussi constitué une feuille de route aux contours bien définis pour consacrer la marocanité du Sahara et immuniser les acquis engrangés par le Maroc dans les forums internationaux, de même qu'il représente un "indicateur amorçant une nouvelle phase de la mobilisation nationale globale derrière SM le Roi dans le cadre d'une vision à long terme, conçue par le Souverain, en vue d'aller de l'avant, avec force et fermeté, pour le règlement définitif du conflit régional artificiel autour de la marocanité du Sahara".

Dans ce cadre, le ministre a mis en évidence le cumul inédit des développements "seriens et constructifs" qu'a connus récemment la cause nationale comme l'a souligné SM le Roi, ajoutant que la doctrine diplomatique, comme définie par le Souverain au sujet de ce dossier dans son dernier discours, se décline en trois axes, dont le premier a trait au fait que la marocanité du Sahara est une réalité immuable et irréversible, consacrée à l'échelle internationale à la faveur des acquis décisifs réalisés par le Maroc au fil des dernières années, ce qui a "conféré à l'action diplomatique une crédibilité confortée par le consensus de toutes les composantes de la Nation et la cohésion de l'ensemble de ses forces vives, mobilisées derrière SM le Roi".

Le deuxième axe, poursuivi le ministre, consiste en le fait que le Maroc, qui ne négocie nullement au sujet de son Sahara, est engagé de manière constructive dans le processus onusien afin de parvenir à une solution politique pacifique et définitive à ce différend régional artificiel dans le cadre de la souveraineté marocaine et de l'intégrité territoriale du Royaume, alors que le troisième axe porte sur la marche de développement global des provinces du sud "à laquelle veille SM le Roi dans le cadre de sa vision ayant pour ambition de développer ces

chères provinces et d'en faire une locomotive pour la mise en œuvre de la régionalisation avancée, avec tout ce qu'elle offre en termes de perspectives de développement et de véritable participation politique".

S'agissant de l'axe inhérent à la consécration de la marocanité du Sahara, le ministre a expliqué qu'il s'agit d'une réalité immuable, inaliénable et non-négociable, précisant que SM le Roi "a affirmé avec fermeté et détermination que la marocanité du Sahara est une réalité immuable et indiscutable, par la force de l'histoire, de la légitimité, de la volonté de ses fils et d'une reconnaissance internationale large et croissante".

M. Bourita a estimé que cette confirmation Royale limpide se veut un message fort et clair à l'adresse de tout un chacun pour lever toute ambiguïté et battre en brèche toute interprétation erronée de la position nationale du Royaume du Maroc, affirmant que la gestion du dossier du Sahara marocain s'opère dans le cadre de la souveraineté pleine et non-négociable du Maroc sur son Sahara et de l'initiative d'autonomie en tant que seule solution pour le règlement de ce conflit artificiel.

Il a ajouté que le Maroc salue hautement la consécration continue de la légitimité représentative des élus du Sahara marocain au sein de la communauté internationale et des instances de l'ONU, relevant que la participation des élus légitimes des provinces du sud a été cimentée par une invitation officielle des Nations unies pour la 3<sup>ème</sup> fois d'affilée afin de participer aux travaux des commissions et conférences de l'Assemblée générale y afférentes en tant que représentants de cette partie intégrante du territoire du Royaume et de son peuple.

Le ministre a dans ce sens affirmé que les représentants des provinces du sud continueront de participer, comme c'était le cas précédemment, aux tables rondes consacrées par le Conseil de sécurité comme unique mécanisme pour parvenir à une solution politique escomptée.

Pour ce qui est du deuxième axe concernant la diplomatie marocaine au sujet de l'intégrité territoriale du Royaume, M. Bourita a précisé que le Maroc, tout en étant convaincu que la marocanité du Sahara n'est pas à négocier, est "engagé de manière constructive pour trouver une solution au conflit régional artificiel, provenant d'un Etat voisin opposé aux droits légitimes du Maroc pour le parachèvement de son intégrité territoriale.

Il a affirmé dans ce cadre que l'attachement du Maroc au processus po-



litique conduit par l'ONU est basé sur son annonce claire que "la marocanité du Sahara ne sera jamais à l'ordre du jour d'une quelconque tractation" comme l'a souligné SM le Roi Mohammed VI dans son discours, notant que ces négociations, c'est essentiellement pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit régional artificiel.

Partant de cette logique, a-t-il fait observer, le Maroc s'est engagé à apporter son soutien total au Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et à son nouvel Envoyé personnel, Staffan de Mistura en vue de mettre fin à ce conflit artificiel dans le cadre de l'initiative d'autonomie et "rien d'autre".

M. Bourita a rappelé que le Conseil de sécurité a conforté dans sa dernière décision la position du Maroc en réaffirmant la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie et en rejetant toutes autres approches ou thèses dépassées que certaines parties tentent encore de réanimer.

De même, a-t-il poursuivi, le Conseil a salué la dynamique émanant des deux tables rondes ayant eu lieu à Genève, en confirmant explicitement que la forme des tables rondes en présence des parties prenantes à ce différend régional, reste l'unique outil pour avancer dans le processus politique, et ce malgré l'opposition farouche de certaines parties à ces tables rondes, exprimée lors des discussions du Conseil de sécurité.

Le ministre a insisté dans ce cadre sur le fait que l'organe exécutif de l'ONU a également souligné l'importance de la participation effective de toutes les parties réellement concernées par ce différend régional en le mentionnant par leur nom plus de six fois, "malgré les manœuvres et les

pressions exercées par une partie sur les membres du Conseil de sécurité pour minimiser son rôle et désavouer sa responsabilité.

Il a aussi mis l'accent sur les déterminants et les références du processus onusien visant à trouver une solution politique pragmatique, réaliste, durable et consensuelle, "ce qui veut dire que toute solution non réaliste et irréalisable ne sera pas fermement considérée comme une résolution à ce différend artificiel.

M. Bourita a relevé que le Conseil de sécurité a attiré l'attention sur la renonciation illégale par les milices du "polisario" au cessez-le-feu, en vigueur depuis 1991, en les appelant à cesser les actes mettant en péril la sécurité et la stabilité de la région.

Le Conseil de sécurité a insisté également sur l'importance d'effectuer un recensement des populations des camps de Tindouf, faisant clairement référence à la responsabilité du pays hôte, sachant qu'il a déjà alerté sur la situation humanitaire et la violation des droits de l'Homme de cette population, ainsi que le détournement structuré des aides humanitaires destinées aux séquestrés.

Le Maroc continuera à travailler de manière constructive avec l'envoyé spécial "dans le cadre des références du Conseil de sécurité et dans le cadre des déterminants et lignes rouges du Royaume, que ce soit à l'égard des parties concernées par le conflit, ou pour parvenir à une solution, ou en ce qui concerne les déterminants de cette solution", a affirmé le ministre.

En évoquant le 3<sup>ème</sup> axe de cette doctrine diplomatique, dont les fondements sont déterminés par le Souverain dans son discours, M. Bourita a noté que cet axe est lié au développe-

ment des provinces du sud du Royaume, précisant qu'il s'agit également d'une option pour résoudre cette question.

Le discours Royal a mis en exergue les développements positifs de l'affaire du Sahara, qui confortent également la dynamique de développement soutenue dans les provinces du sud, a-t-il indiqué, notant, qu'à cet égard, le Maroc a pu, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, lancer une dynamique de développement effective ayant permis la mobilisation d'investissements importants de nature à développer le capital humain, valoriser les produits des régions du sud et leurs ressources naturelles et apporter du soutien aux infrastructures ainsi que l'investissement dans le tissu économique.

M. Bourita a fait savoir que SM le Roi a souligné que le Maroc a des partenariats internationaux de bonne foi qui, en toute clarté et en toute transparence, investissent aux côtés du secteur privé national et contribuent ainsi au bien-être de la population, notant que le Souverain a clairement indiqué qu'avec ceux qui affichent des positions floues ou ambivalentes, le Maroc n'engagera aucune démarche d'ordre économique ou commercial qui exclurait le Sahara marocain.

Parallèlement, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a affirmé que le Royaume continuera la mise en œuvre du chantier de la régionalisation avancée comme choix stratégique fondé sur la vision clairvoyante de SM le Roi et enrichissant la trajectoire du développement des provinces du sud, à l'instar des autres régions du Royaume.

Il a également souligné que les politiques gouvernementales poursuivront leur approche visant à renforcer les infrastructures et les projets socio économiques dans les provinces sahariennes et à valoriser leur attractivité pour les investissements directs étrangers, afin qu'elles puissent devenir la porte d'entrée du continent africain et une importante plateforme économique de développement dans la région. Ainsi, les développements de la cause nationale exigent, plus que jamais, la poursuite de l'engagement de toutes les forces vives et leur pleine mobilisation derrière SM le Roi, en vue de défendre l'intégrité territoriale et de faire face aux manœuvres désespérées des ennemis du Royaume, a conclu le ministre, tout en saluant le rôle crucial joué par la diplomatie parlementaire et les efforts déployés par les représentants de la nation pour la défense de la cause nationale, dans le cadre de la diplomatie parlementaire et parallèle.



## Règlement du différend régional sur le Sahara marocain

La 4<sup>ème</sup> Commission réitère son soutien au processus politique onusien

La Quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, mardi, une résolution réaffirmant son soutien au processus politique mené sous l'égide exclusive des Nations-Unies pour le règlement du différend régional autour du Sahara marocain.

La résolution appelle l'ensemble des parties à coopérer pleinement avec le Secrétaire général de l'ONU et son envoyé personnel pour parvenir à une solution politique à ce différend régional sur la base des résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité depuis 2007. Elle appuie ainsi le processus politique basé sur les 18 résolutions du Conseil de Sécurité depuis 2007, en vue de parvenir à une solution "politique juste, durable et mutuellement acceptable" à la question du Sahara marocain.

Le texte loue les efforts déployés dans ce sens, et invite toutes les parties

à coopérer pleinement avec le Secrétaire général, et les unes avec les autres, afin de parvenir à une "solution politique qui soit mutuellement acceptable".

Cette résolution, à l'instar de ses précédentes et de celles adoptées par le Conseil de Sécurité depuis deux décennies, ne cite à aucun moment le référendum, mort et enterré aussi bien par le Secrétaire général de l'ONU que par l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

L'Assemblée générale de l'ONU se félicite également dans cette résolution que les parties se soient engagées à continuer de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue, sur la base des efforts consentis et des faits nouveaux survenus depuis 2006, assurant ainsi l'application des résolutions du Conseil de Sécurité depuis 2007.

Ainsi, il est à noter que le seul fait nouveau survenu dans le processus politique depuis 2006 est la présentation par le Maroc le 11 avril 2007 de l'initiative d'autonomie.

A cet égard, la résolution exprime le soutien de l'Assemblée générale aux résolutions du Conseil de Sécurité depuis 2007, qui ont consacré la prééminence de l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc, saluée par l'Organe exécutif et l'ensemble de la communauté internationale comme étant une initiative sérieuse et crédible pour le règlement définitif de ce différend régional dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume.

Le texte soutient également les recommandations des résolutions 2440, et 2468, 2494 et 2548, consacrées dans la résolution 2602, adoptées le 29 octobre 2021, qui déterminent les paramètres

de la solution au différend régional sur le Sahara marocain, à savoir une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et reposant sur le compromis. Les résolutions 2440, 2468, 2494, 2548 et 2602 ont consacré, rappelle-t-on, le processus de tables rondes et défini, une fois pour toutes, ses quatre participants, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario. En effet, les résolutions 2440, 2468, 2494, 2548 et 2602 citent l'Algérie, au même titre que le Maroc, à cinq reprises, réaffirmant ainsi le rôle de l'Algérie en tant que partie principale à ce différend régional.

Ces résolutions du Conseil de Sécurité saluent, par ailleurs, les mesures et les initiatives prises par le Maroc pour la promotion et la protection des droits de l'Homme dans ses provinces du Sud, et le rôle joué par les Commissions du Conseil national des droits de

l'Homme à Laâyoune et Dakhla, ainsi que l'interaction du Maroc avec les mécanismes du Conseil des droits de l'Homme des Nations-Unies.

Elles réitèrent aussi la demande de l'instance exécutive de l'ONU quant à l'enregistrement et le recensement des populations des camps de Tindouf, et exigent le déploiement des efforts nécessaires à cette fin.

Il convient de souligner que cette résolution de l'Assemblée générale ne se réfère nullement à une soi-disant guerre imaginaire que l'Algérie et son pantin le «polisario» prétendent exister au Sahara marocain. Ainsi, après le Conseil de Sécurité, l'Assemblée générale met à nu, à son tour, les mensonges et les fabrications de l'Algérie et du «polisario» au sujet de la situation au Sahara marocain marquée par la quiétude, la stabilité et le développement tous azimuts.

## Assemblée générale de l'ONU

## Omar Hilale clôt avec succès sa présidence de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale

L'ambassadeur, représentant permanent du Maroc aux Nations-Unies, Omar Hilale, a clôturé avec succès la partie principale des travaux de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) de la 76<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU, à l'issue de cinq semaines de délibérations tenaces mais sans blocages, pour la première fois depuis plusieurs années.

Malgré des circonstances défavorables dues à la pandémie et aux mesures de restriction de sa propagation au sein de l'ONU, la Commission a pu terminer ses travaux, à temps, vendredi, non sans avoir tenu ses trois phases opérationnelles traditionnelles, adopté une soixantaine de projets de résolutions et entendu près de 137 délégations, dont un grand nombre a fait cette année le déplacement jusqu'à New York.

Au-delà de l'aspect traditionnel des échanges musclés, des positions parfois opposées et du grand nombre de droits de réponses qui caractérisent ses travaux, la Première Commission a particulièrement su adopter ses programmes de travail pour cette année et pour la prochaine session sans heurts ou oppositions, en particulier de la part des grandes puissances. L'adoption de ces programmes est d'autant plus importante qu'il est à rappeler que la 3<sup>e</sup> et dernière session de fond de la Commission du désarmement des Nations Unies (UNDC) est, à ce jour, reportée à une date ultérieure car elle n'a pas pu adopter son programme de travail de 2019.

La présidence de la Première Commission par M. Hilale, a su faire prévaloir, cette année, les valeurs de l'égalité des délégations, de l'écoute et, en particulier, de l'impartialité vis-à-vis des Etats membres, dans une Commission des plus politiques et politisées. Les différentes délégations n'ont, également, eu recours à aucune motion procédurale, ni durant la phase des débats général et thématiques, ni lors des adoptions, ce qui fait l'exception de cette session.

La présidence et le leadership de l'ambassa-

deur, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, ont particulièrement su recueillir le concours, la flexibilité et la coopération de toutes les délégations. Lors de cette séance, plusieurs délégations ont pris la parole pour saluer la pleine réussite des travaux cette année et féliciter l'excellente gestion, atmosphère et déroulement des travaux de la Première Commission.

Dans son mot de clôture, M. Hilale a mis l'accent sur le travail de la Première Commission «qui ne fait que gagner en importance et en pertinence, à l'image de l'évolution des menaces qui marquent le contexte global actuel compliqué et de la nature aussi transversale qu'hybride des questions de désarmement et de sécurité internationale dont elle est saisie chaque année».

Il a affirmé que «la pandémie de la Covid a révolutionné notre mode de vie mais nous a également rappelé qu'on est égaux devant les fléaux globaux, vulnérables seuls et plus résilients ensemble», soulignant que malgré les restrictions pandémiques, exceptionnelles et de taille, la Première Commission n'a rien perdu de sa verve et de son dynamisme habituels.

«Le courage de recourir aux prémices du dialogue, de la prévention des conflits avant leur irruption, de la diplomatie et de la négociation dans le cadre du multilatéralisme, épargne des vies», a relevé l'ambassadeur, tout en précisant que «ce courage reste nécessaire si on veut apporter des solutions durables et garantir une paix, une sécurité et une stabilité pérenne, aussi bien aux niveaux régional qu'international».

Il a, en outre, indiqué que la quintessence des délibérations de la Première Commission à cette session, ont permis de soulever beaucoup de divergences, de méfiances et de défiances entre les délégations, mais également des moments de francs échanges, de coopération et de consensus, notamment sur un grand nombre de projets de résolution et dans les domaines, traditionnellement conflictuels, des espaces cybernétique et extra-atmosphérique.

M. Hilale a souligné que les discussions approfondies à travers toutes les phases opération-

nelles de la Commission, ont permis de retenir trois messages clés à cette session, à savoir la priorité qu'occupe le volet du désarmement nucléaire pour aboutir à un désarmement général et complet, particulièrement au vu des conséquences humanitaires et environnementales des armes nucléaires et à la veille de la tenue de la 10<sup>e</sup> Conférence de Révision du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP).

Il s'agit aussi du besoin de recourir à davantage de négociations lorsqu'il s'agit de considérer des questions ayant un caractère à double usage, à l'instar de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et le cyberspace, ainsi que de l'importance de l'inclusivité et du rôle indéniable et incontournable des femmes, des jeunes et de la société civile, dans la durabilité des efforts de désarmement et de non-prolifération, et pour la pérennisation de la paix.

L'ambassadeur du Maroc a rappelé qu'au-delà des désaccords, les Etats membres de l'ONU restent affectés par les mêmes menaces et ont besoin les uns des autres, soulignant que les divergences de vues constituent des points de départ du dialogue, et du progrès vers le compromis.

Dans ce cadre, M. Hilale avait mené une série de consultations régulières, aussi bien avant que durant les travaux de la Première Commission, y compris avec les puissances nucléaires. Il s'était, notamment, entretenu séparément avec la Sous-secrétaire d'Etat américaine pour le Contrôle des armements et de la sécurité internationale, Bonnie Jenkins, l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement, Yann Hwang, l'ambassadeur représentant permanent adjoint de la Russie à New York, Dmitry Polyanskiy, et l'ambassadeur représentant permanent adjoint de la Chine, Geng Shuang, qui lui avaient exprimé leur plein soutien.

La présidence par M. Hilale de la Commission se poursuivra durant cette 76<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU qui se conclura au mois de septembre 2022.

## Réouverture du point frontalier d'El Guerguarat devant les passagers



Suite à la décision des autorités marocaines de lever le couvre-feu sur l'ensemble du territoire national, le point frontalier d'El Guerguarat a été ouvert devant les passagers de et vers la Mauritanie et les pays d'Afrique subsaharienne. Cette décision intervient après que les mesures de précaution visant à endiguer la propagation de la pandémie de Covid-19 avaient imposé sa fermeture face aux personnes, n'autorisant que le passage des marchandises.

Cette décision a été rendue publique mardi et concerne tous les voyageurs marocains, mauritaniens ou de toute autre nationalité.

El Guerguarat est considéré comme le passage frontalier le plus important du continent africain, tant par sa position stratégique que par le fait qu'il est l'artère économique la plus importante de l'Afrique. Et ce malgré les tentatives des autorités algériennes de le concurrencer en créant un passage terrestre avec la Mauritanie. Ce dernier n'est relié ni à une route bitumée ni à une plateforme économique, ce qui en fait juste un point de passage perdu dans une zone aride du vaste Sahara.

Ahmadou El-Katab

# Madrid interpellé par la régularisation administrative de 3.500 travailleurs marocains bloqués à Sebta et Mellilia

*L'APDHA préconise l'octroi de permis de travail et de titre de séjour*

«**E**t si l'Espagne régularise la situation administrative des travailleurs marocains transfrontaliers bloqués à Sebta et à Mellilia ?», c'est ce que demande aujourd'hui l'Association pour les droits de l'Homme en Andalousie (APDHA) pour mettre fin à un drame humanitaire qui perdure depuis plusieurs mois. Une solution qui s'avère urgente et primordiale puisqu'un arrêté du ministère espagnol de l'Intérieur, publié mardi 2 novembre 2021 au Bulletin officiel (BOE), vient de prolonger d'encore un mois, jusqu'au 30 novembre 2021 à 00h00, la fermeture des frontières séparant le Maroc de Sebta et Mellilia. Les autorités espagnoles n'excluent pas une nouvelle prorogation à la fin de ce délai, rapporte le site econostrum.info.

Dans un manifeste publié sur le site de l'APDHA, la régularisation s'impose comme la seule issue face à une situation considérée comme « intenable » pour les plus de 3.500 travailleurs transfrontaliers qui sont bloqués des deux côtés après la fermeture des frontières. Selon l'ONG andalouse, ces personnes vivent aujourd'hui dans une situation de vulnérabilité sociale, juridique et émotionnelle de peur de perdre leur emploi, leurs cotisations et leurs droits fondamentaux au travail. Elles sont également totalement démunies face à l'impossibilité de se rendre au Maroc pour renouveler leurs papiers, « ce qui affecte leur droit aux soins, entre autres, dans les centres de santé, particulièrement dans une situation de crise sanitaire », précise le manifeste.

Ces travailleurs frontaliers se sentent oubliés et incapables d'atteindre un minimum de stabilité et de sécurité. Ils ressentent même de la frustration face à l'inaction de l'administration espagnole. Une situation jugée inacceptable par l'AP-



DHA pour des personnes qui travaillent depuis plus de 20 ans et qui ont contribué et contribuent encore au développement de la ville de Sebta.

Amin Souissi, membre de l'APDHA, a déclaré aux médias espagnols que « ces personnes sont traitées de manière cruelle par l'administration » et a dénoncé le fait qu'elles « se retrouvent sans aucun document, sans carte transfrontalière, sans droit à la sécurité sociale, alors qu'elles payent des cotisations de sécurité sociale depuis des années, ainsi que leurs impôts ». Il a également indiqué que « ces personnes ont acquis des droits qui doivent être respectés » avant de préciser que « ce qui inquiète aujourd'hui le plus ces Marocains, ce n'est pas de savoir quand ils vont pouvoir quitter Sebta pour rejoindre le Maroc et voir leurs familles, mais c'est plutôt la peur d'être empêchés de rentrer à Sebta où ils disposent d'un travail ».

A ce propos, ladite association exige des mesures urgentes de la

part de la Délégation gouvernementale à Sebta pour régulariser la situation de ces personnes et mettre fin à l'injustice et aux violations dont elles sont victimes. « En plus de l'ouverture des frontières de Sebta pour normaliser une situation manifestement injuste qui dure sans raison », souligne le manifeste.

Par régularisation, l'APDHA exige un permis de travail temporaire et une carte de séjour d'un an renouvelable en vertu de la loi sur l'immigration. L'objectif : assurer une stabilité administrative à ces travailleurs qui n'ont pas pu voir leur famille pendant une année et demie et qui redoutent la perte de leur emploi en cas d'un retour au Maroc.

Selon Omar Naji, militant des droits de l'Homme et spécialiste des questions migratoires, cette situation de blocage des travailleurs frontaliers marocains a contraint plusieurs d'entre eux à déposer des demandes d'asile auprès des autorités de la ville afin de jouir de la liberté de circulation. Une solution

qui s'avère inopérante puisqu'un grand nombre de ces demandes ont été rejetées en l'absence de motivations convaincantes », nous a-t-il indiqué. D'autres ont cherché plutôt une issue via les réseaux des passeurs. « Nous avons constaté une arrivée massive de clandestins à Sebta via des jet-skis, précisément la fin du mois de septembre dernier », nous a affirmé Ahmed Khalifa, de l'Association marocaine d'intégration des migrants à Malaga. Et d'ajouter : « Selon plusieurs témoignages, ces travailleurs estiment que c'est la seule solution pour pouvoir se déplacer librement et sortir de leur prison à ciel ouvert (Sebta et Mellilia) ».

Notre source considère, cependant, qu'il faut distinguer entre les travailleurs frontaliers qui travaillent depuis au moins 30 ans dans les présides occupés et entre les personnes issues de Tétouan ou Fnideq qui ont rejoint Sebta à la nage ou à pied depuis le Maroc en mai dernier. « Ces derniers n'ont plus où aller et n'ont pas de ressources, ce

qui a compliqué davantage leur situation », nous-t-elle expliqué.

Un état des lieux que confirme Omar Naji qui nous a précisé que les autorités espagnoles ne prennent pas en charge ces personnes, notamment après la fermeture du centre mis en place pour les accueillir. « Aujourd'hui, seuls ceux qui ont déposé une demande d'asile peuvent accéder au Centre d'inter-nement d'étrangers (CIE). Pour les autres, ils doivent se débrouiller seuls ou à l'aide de quelqu'un de leur famille sur place », a-t-il noté. A rappeler que le 1er novembre dernier, une cinquantaine de travailleurs marocains ont organisé un sit-in devant la délégation du gouvernement à Sebta pour demander à quitter la ville. Une caravane féministe pour soutenir les travailleurs transfrontaliers à Sebta sera lancée prochainement pour sensibiliser l'opinion publique et l'administration sur la situation de ces personnes laissées-pour-compte.

Hassan Bentalab

## Covid-19

# Levée du couvre-feu nocturne

L'amélioration de la situation sanitaire n'est pas restée lettre morte. La commission scientifique et technique s'est basée sur le ralentissement de l'épidémie pour recommander au gouvernement une levée du couvre-feu nocturne. Une recommandation suivie à la lettre par l'exécutif. C'est d'ailleurs le cas sur l'ensemble du territoire marocain depuis hier. Pour certains, cette décision est considérée comme un pas en avant pour retrouver nos vies d'avant la pandémie. Pour d'autres, ce n'est ni plus ni moins que la levée d'une me-

sure inutile, très peu respectée par la population et qui n'a que trop duré.

En tout cas, le gouvernement en a profité pour faire d'autres annonces. D'abord, et sans surprise, le maintien de l'obligation du pass vaccinal ou la certification d'exemption de la vaccination pour voyager vers l'étranger ou accéder aux lieux de travail, aux institutions touristiques, commerciales, cafés, restaurants, salles de sport, hammams. Ensuite, les voyageurs sont désormais exemptés de l'autorisation de déplacement entre les préfectures et les provinces sans présenter aucun

document.

L'autre annonce importante tient dans la reprise de l'organisation des funérailles des cérémonies et des fêtes dans le strict respect des mesures préventives en vigueur. Même si on ne peut pas affirmer qu'elles étaient pour autant interdites. En revanche, le gouvernement maintient la fermeture des espaces abritant les grands rassemblements ou ceux enregistrant une affluence d'un grand nombre de citoyens. Autrement dit, ce n'est pas demain la veille que les stades retrouveront du public, enfin excepté

les familles des joueurs, ce qui représente une injustice criante à l'égard des Marocains mais aussi des journalistes.

Et pour la suite? Dans son communiqué, le gouvernement promet qu'il veillera « à procéder à une évaluation régulière sur le terrain, à assurer un suivi minutieux de tous les développements quotidiens aux niveaux régional et local et à prendre les mesures de fermeture nécessaires pour préserver la santé des citoyennes et citoyens. » A l'évidence, l'exécutif craint que les Marocains ne versent dans l'euphorie post-

Covid. D'autant que la campagne de vaccination est plus que jamais au ralenti.

En effet, mardi 9 novembre, seulement 10.000 personnes ont reçu la première dose du vaccin anti-Covid. D'où certainement l'invitation du gouvernement lancée aux non-vaccinés et aux personnes concernées par la troisième dose « à se rendre aux centres de santé mis à leur disposition pour se faire vacciner, afin de renforcer les efforts visant à accélérer le retour à la vie normale ».

C.C

# Horizons

## Comment l'Afghanistan a été vraiment perdu

Supposons que vous ne saviez rien d'un pays à faible revenu en particulier, à l'exception des faits suivants. Son revenu annuel par habitant en 2020 n'était que de 509 \$, le septième plus bas au monde. Au cours de la décennie jusqu'en 2019, les apports annuels d'aide ont diminué de moitié, à seulement 114 \$ par habitant, ou 31 cents par personne et par jour. En conséquence, son PIB par habitant a chuté de 14 % au cours de cette période. Pendant ce temps, les importations annuelles par habitant ont également diminué de moitié entre 2012 et 2020, à 179 dollars, soit à peine 49 cents par personne et par jour – l'un des niveaux les plus bas au monde. Les exportations par habitant, à un peu moins de 38 \$, étaient les plus faibles au monde. Le taux officiel de pauvreté est passé de 38 % en 2011 à 47,3 % en 2020.

Compte tenu de ces chiffres, vous ne vous attendiez pas à ce que la population soit très enthousiaste pour le statu quo. Vous ne vous attendiez pas non plus à ce que le gouvernement obtienne un soutien important ou fasse preuve d'une grande capacité à améliorer les choses.

En effet, les flux d'aide vers le pays n'étaient en aucun cas exceptionnellement importants. Selon la Banque mondiale, l'aide de 114 \$ par habitant en 2019 était inférieure à l'aide reçue par 26 autres pays, dont la Somalie (121 \$), la Bosnie-Herzégovine (141 \$), le Yémen (151 \$), la République centrafricaine (159 \$), le Liban (223 \$), Jordanie (277 \$), la Cisjordanie et Gaza (477 \$), la Syrie (600 \$) et les Îles Marshall (1 122 \$). Il est donc clair que la réduction de l'aide était un choix et non une nécessité évidente.

Vous serez peut-être surpris que le pays en question soit l'Afghanistan, que les États-Unis et leurs alliés occidentaux considéraient comme suffisamment important pour justifier le sacrifice de plus de 3 500 soldats et une quantité de trésors qui éclipsent les sommes ci-dessus. Selon le département américain de la Défense (DoD), le coût de l'engagement militaire américain en



Afghanistan pour la seule année 2020 était de 39,7 milliards de dollars, soit le double du PIB total du pays, soit 1 060 dollars par Afghan.

De 2001 à 2020, la guerre a coûté à l'Amérique environ 815,8 milliards de dollars, soit l'équivalent de plus de 40 fois le PIB de l'Afghanistan en 2020, ou 21 000 \$ pour chaque Afghan vivant aujourd'hui. Entre son pic de 2012 et 2020, les dépenses militaires annuelles des États-Unis en Afghanistan ont diminué de 60 %, soit 57,8 milliards de dollars. Mais au lieu d'utiliser une partie des économies pour augmenter l'aide au pays, l'Occident a réduit son aide de 2,5 milliards de dollars au cours de cette période.

Selon le projet Costs of War de l'Université Brown, les chiffres des dépenses militaires du DoD sont des sous-estimations flagrantes, car ils excluent les coûts des soins médicaux et d'invalidité des vétérans américains, ainsi que les paiements d'intérêts sur la dette contractée pour payer la guerre. Le projet évalue plutôt le coût de la guerre à plus de 2 200 milliards de dollars, ce qui équivaut à 115 ans du PIB du pays en 2020, soit 30 fois le niveau d'aide à l'Afghanistan de 2001 à 2019.

En regardant ces chiffres, il est difficile d'éviter de penser

que la coalition dirigée par les États-Unis a perdu la guerre sur le front économique, en raison d'une grave mauvaise allocation des ressources. Compte tenu de la volonté manifeste de l'Occident de dépenser de l'argent en Afghanistan, il aurait dû être possible de concevoir un miracle de croissance qui aurait créé une circonscription politique en faveur de plus de la même chose. Malgré les formidables obstacles à la construction d'un État fort en Afghanistan, il serait devenu évident pour des millions de citoyens que jouer au ballon avec le gouvernement était dans leur intérêt.

De plus, un tel effort n'a pas dû être coûteux. Selon la Banque mondiale, l'Afghanistan a un facteur d'ajustement du pouvoir d'achat d'environ 0,24, parmi les sept plus bas au monde, ce qui signifie qu'un panier de consommation standard coûtait 1 \$ aux États-Unis pourrait être acheté pour moins de 25 cents en Afghanistan. Mais les États-Unis ont décidé de renoncer à ces économies en poursuivant une stratégie d'aide au développement qui faisait appel à des entrepreneurs basés aux États-Unis (les «bandits de Beltway») qui facturaient les coûts américains plus les marges appropriées, les frais généraux et les indemnités de sujétion. À

cela, il faut ajouter le coût du maintien de leur sécurité à l'intérieur de la zone verte de Kaboul.

Certains pourraient faire valoir que ces dépenses plus élevées étaient inévitables, car on ne pouvait pas faire confiance aux responsables afghans pour les transferts monétaires directs ou n'avaient pas les compétences nécessaires pour effectuer les tâches nécessaires. Mais cela implique que le compromis n'était pas seulement entre la corruption et l'honnêteté, mais entre la corruption et une proposition beaucoup plus coûteuse.

Envisagez un autre plan. Supposons que les États-Unis aient associé leur décision de réduire les dépenses militaires en Afghanistan après 2012 à une augmentation de l'aide visant à doubler le PIB par habitant du pays d'ici 2020. Cela aurait permis d'éviter l'austérité, la récession et la baisse des importations qui s'en sont effectivement suivies. Supposons, en outre, que l'Amérique ait fourni la majeure partie de cette aide supplémentaire sous la forme d'un soutien budgétaire conditionné de manière appropriée, et en ait canalisé une partie importante vers les gouvernements régionaux et locaux plutôt que de la dépenser

par l'intermédiaire d'entrepreneurs occidentaux, principalement à Kaboul.

Imaginez aussi que les forces armées et la police afghanes aient utilisé moins d'équipements importés et de soutien opérationnel américain (ce qui était coûteux et non durable) et plus de personnes. Après tout, les 300 000 hommes de l'armée et de la police du pays ne représentaient que 0,8 % de la population, moins de la moitié de la part de pays comme la Jordanie ou Israël. Et ajoutez à cela une stratégie de développement des ressources minérales de l'Afghanistan, peut-être par le biais de coentreprises avec une entreprise publique, afin de donner au pays une source durable de devises et de recettes fiscales. Les gouvernements régionaux auraient eu la possibilité de développer leurs capacités, d'établir des priorités et d'éloigner le soutien du public aux talibans.

Une telle stratégie aurait probablement nécessité une aide supplémentaire de 5 à 7 milliards de dollars par an, une petite fraction même des 39,7 milliards de dollars de dépenses militaires américaines en Afghanistan en 2020.

Bien qu'il soit facile de critiquer les décideurs politiques occidentaux pour les choix qu'ils ont faits en Afghanistan, la faute en revient en grande partie à l'approche globale. La stratégie menée par les États-Unis en Afghanistan aurait dû accorder plus d'attention à la promotion de la réussite économique et des capacités de l'État, et la profession économique aurait dû être en mesure de fournir de meilleurs conseils sur la façon de le faire. La tâche n'était pas facile mais, étant donné la volonté des puissances occidentales de dépenser d'énormes sommes d'argent dans le pays, cela n'aurait pas dû être aussi difficile.

**Par Ricardo Hausmann**

*Ancien ministre de la planification du Venezuela et ancien économiste en chef de la Banque interaméricaine de développement. Actuellement, il est professeur à la John F. Kennedy School of Government de Harvard et directeur du Harvard Growth Lab.*





## Macron met la pression pour le rappel vaccinal et exclut une réforme des retraites avant 2022



Face au rebond épidémique, Emmanuel Macron a mis la pression sur les seniors pour qu'ils se fassent injecter une dose de rappel, sous peine de perdre leur pass sanitaire. Dans une allocution "cavalcade" de près d'une demi-heure, il a aussi parlé des priorités des cinq derniers mois de son quinquennat, en écartant une réforme des retraites avant la présidentielle de 2022.

A partir du 15 décembre, a-t-il annoncé, les plus de 65 ans devront avoir une dose de rappel pour garder leur pass sanitaire. De plus, la campagne de rappel sera ouverte aux 50-64 ans dès début décembre. "La hausse de 40% en une semaine du taux d'incidence est un signal d'alerte", a insisté le chef de l'Etat, en lançant aussi un appel aux non-

vaccinés à se faire injecter le sérum. "C'est grâce au rappel que nous pourrions continuer de vivre", a-t-il ajouté, alors que des études montrent une baisse de l'efficacité vaccinale au bout de quelques mois.

Message semble-t-il entendu: 100.000 prises de rendez-vous ont été enregistrées sur le site Doctolib en une heure après son allocution, contre 80.000 au total la veille. Actuellement, plus de 80% des patients hospitalisés en soins critiques ont plus de 50 ans mais seules 3,4 millions des 7,7 millions de personnes éligibles (plus de 65 ans, victimes de comorbidités, soignants...) ont été revaccinées. Il a aussi indiqué que le port du masque à l'école serait pour l'instant maintenu.

Passant aux mesures écono-

miques et sociales, il a déclaré que "les conditions ne sont pas réunies" pour relancer le chantier de la réforme des retraites, qu'il a repoussé à 2022, autrement dit vraisemblablement à un autre quinquennat. Il a cité à ce titre "la situation sanitaire qui est en train de se dégrader partout en Europe, le souhait unanime exprimé par les organisations syndicales et professionnelles de concentrer les efforts sur la reprise et le besoin de concorde en ce moment que vit notre nation".

Mais il s'est dit toujours attaché au principe d'une telle réforme, en souhaitant en particulier une hausse de l'âge de départ et la suppression des régimes spéciaux, qui devront faire selon lui l'objet de débats, une allusion sans la citer à la future campagne présidentielle. "Dès

2022, il faudra pour préserver les pensions de nos retraités et la solidarité entre nos générations, prendre des décisions claires" qui sont selon lui "repousser l'âge légal", "supprimer les régimes spéciaux en harmonisant les règles entre public et privé et en faisant en sorte qu'au terme d'une carrière complète, aucune pension ne puisse être inférieure à 1.000 euros". Mais aussi en "encourageant le travail au-delà de l'âge légal".

Autre sujet, les emplois non pourvus, l'un de ses chevaux de bataille. "Il faut viser le plein emploi", a-t-il dit après s'être félicité de la baisse du chômage tout en martelant que "les demandeurs d'emploi qui ne démontrent pas de recherche active verront leurs allocations suspendues". Sur l'énergie, il

a annoncé la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, deux semaines après le rapport du gestionnaire du réseau électrique RTE qui recommande la construction de réacteurs type EPR.

"Nous allons, pour la première fois depuis des décennies, relancer la construction de réacteurs nucléaires dans notre pays et continuer de développer les énergies renouvelables", a-t-il dit sans autre détail, estimant que le nucléaire mais aussi le développement des énergies renouvelables seront indispensables pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

"N'ayons pas peur, croyons en nous!", a-t-il conclu, en appelant les Français à "résister" aux "obscurantismes" et au "retour du nationalisme" à cinq mois de la présidentielle. "Emmanuel Macron est décidément l'homme des lobbies. Quoi qu'il en coûte pour le climat, il s'allie avec la Pologne du charbon. Quoi qu'il en coûte pour les Françaises et les Français, il est l'agent du nucléaire, une électricité deux fois plus chère que celle des" énergies renouvelables, a cliqué le candidat écolo Yannick Jadot.

Autre candidate Marine Le Pen (RN), a jugé que "la troisième dose n'aura donc été qu'une excuse pour faire un discours de campagne dont presque toutes les déclarations sont éminemment contestables. Chômage, insécurité, pouvoir d'achat... Le monde parallèle d'E. Macron est loin des réalités que vivent les Français !", a-t-elle tweeté. "Emmanuel Macron parle d'angoisse et dit qu'il faut avoir confiance en nous-mêmes mais c'est lui qui accroît les angoisses en s'en prenant aux droits des chômeurs et en disant qu'il va falloir travailler plus longtemps", a dénoncé Jean-Luc Mélenchon (LFI). Tandis que pour Olivier Faure (PS), "il manquait juste la dernière phrase: 'C'est la raison pour laquelle je suis à nouveau candidat à la présidence de la République'".

## L'OMS attend avec impatience la seconde génération de vaccins

La scientifique en chef de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Soumya Swaminathan, a dit mardi attendre avec impatience la seconde génération de vaccins anti-Covid, qui pourrait comprendre des sprays par voie nasale ou des pilules. Ces vaccins seconde génération auraient l'avantage d'être plus faciles à utiliser que les injections par piqure et pourraient être auto-administrés, a-t-elle précisé sur les chaînes de l'OMS sur les réseaux sociaux. Pas moins de 129 vaccins sont à l'examen, dont certains en phase d'essais cliniques, et donc testés sur des êtres hu-

ains, contre 194 qui ne sont pas encore à un stade aussi avancé. "Ils couvrent toute l'étendue des technologies", a-t-elle déclaré. "Ils sont encore à l'étude mais je suis sûre que certains d'entre eux seront très sûrs et efficaces, et d'autres moins", a-t-elle ajouté. L'OMS choisira le plus approprié et pense également à en utiliser certains pour le développement de vaccins contre d'autres maladies. L'avantage d'un vaccin oral, comme c'est déjà le cas dans certains pays pour la grippe, c'est qu'il peut traiter le virus avant même qu'il gagne les poumons, a expliqué Mme Swaminathan.

L'OMS a donné une autorisation d'urgence de mise sur le marché à sept vaccins anti-Covid, ceux fabriqués par les laboratoires Pfizer/BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson, Sinopharm, Sinovac et Bharat Biotech. "Jusqu'à présent, en ce qui concerne les vaccins que nous avons approuvés, il n'y a eu aucun signe suffisamment inquiétant pour que nous ayons besoin de dire, bon nous devons revoir ce vaccin", a-t-elle encore assuré. Plus de 7,25 milliards de vaccins ont été administrés dans le monde, selon un décompte établi par l'AFP.





Assaut du Capitole

# Nouvelle salve d'assignations à comparaître pour des proches de Trump

La commission parlementaire enquêtant sur l'assaut du Capitole par des partisans de Donald Trump le 6 janvier a lancé mardi une nouvelle salve d'assignations à comparaître pour des proches de l'ex-président, notamment son ancienne porte-parole à la Maison Blanche, Kayleigh McEnany.

"En tant que porte-parole de la Maison Blanche, vous avez fait de nombreuses déclarations publiques à la Maison Blanche et ailleurs au sujet d'une supposée fraude lors de l'élection de novembre 2020, (des allégations) dont les personnes qui ont attaqué le Capitole le 6 janvier se sont fait l'écho", indique la commission dans l'assignation à comparaître visant Mme McEnany.

Proche conseiller de Donald Trump, Stephen Miller a aussi été assigné à comparaître, pour avoir préparé avec son équipe le discours prononcé par le milliardaire républicain lors du rassemblement du 6 janvier qui a eu lieu non loin de la Maison Blanche, peu avant l'attaque du Congrès. Parmi les autres proches de M. Trump figurant dans cette nouvelle série d'assignations se trouvent Nicholas Luna, assistant de l'ancien président, Christopher Liddell, l'ex-chef de cabinet adjoint à la Maison Blanche, et Keith Kellogg, ancien conseiller à la sécurité nationale du vice-président de l'époque, Mike Pence. "Nous pensons que les témoins assignés à comparaître au-



jourd'hui disposent d'informations pertinentes et nous attendons d'eux qu'ils collaborent à l'enquête", a affirmé le président de la commission, l'élu démocrate Ben-

nie Thompson.

La commission parlementaire avait annoncé lundi d'autres convocations, notamment des membres de l'équipe de cam-

pagne de Donald Trump comme Michael Flynn, l'ancien conseiller à la sécurité nationale de l'ex-président républicain, ou encore son ancien directeur de campagne

Bill Stepien. Dans le cadre de cette enquête, la commission a déjà interrogé plus de 150 personnes, selon l'élu républicaine Liz Cheney.

## Biden essaie de récolter les fruits de sa grande loi sur les infrastructures

Joe Biden va sur le terrain pour vanter sa grande loi sur les infrastructures, péniblement votée il y a quelques jours, et dont il lui reste à récolter les fruits sur le plan politique à l'heure où sa cote de confiance s'enfonce. Le président américain a choisi Baltimore, ville portuaire à moins d'une heure de route de Washington, pour expliquer pourquoi et comment les États-Unis vont dépenser 1.200 milliards de dollars dans les infrastructures.

Lundi soir, dans un entretien à la télévision locale de Cincinnati (Ohio, nord-est), le démocrate a assuré que c'était "une question de semaines" avant que les effets de ce grand plan d'investissements, voté au forceps vendredi à la Chambre des représentants, ne se fassent sentir. Il avait parlé,

samedi, de "deux à trois mois" avant que ne débutent les chantiers dans les réseaux internet, mais aussi les routes, les ponts, les canalisations d'eau potable, les bornes pour voitures électriques... L'enjeu, pour le président démocrate, est que cet énorme programme commence à produire des effets, au moins politiques, avant les élections législatives de mi-mandat, dans un an.

Ce scrutin, traditionnellement compliqué pour le pouvoir en place, pourrait bien coûter aux démocrates leur mince majorité parlementaire. Dans l'intervalle, tous les ministres de Joe Biden montent au front, et le président tâche de mobiliser les élus locaux de son parti pour assurer le service après-vente de ces gigantesques dépenses, populaires dans

le principe mais dont les détails restent obscurs pour le grand public, surtout après des semaines de négociations parlementaires compliquées. Une autre bataille s'annonce d'ailleurs au Congrès sur le deuxième volet de réformes économiques et sociales voulues par Joe Biden, moins concrètes et peut-être encore plus difficiles à expliquer: 1.750 milliards de dollars destinés à baisser le coût de la garde d'enfants, de l'éducation pré-scolaire et de la santé pour la classe moyenne.

Après Baltimore, le président "continuera à en faire plus" sur le terrain, a assuré mardi la porte-parole adjointe de la Maison Blanche, Karine Jean-Pierre. Joe Biden a certainement en tête l'expérience de Barack Obama, dont il a été le vice-président. Ce dernier avait lancé un plan de relance

en 2009, de près de 800 milliards de dollars, avec des résultats économiquement contrastés et politiquement désastreux - l'opposition républicaine avait enregistré une forte poussée aux élections de mi-mandat suivantes.

Barack Obama avait estimé par la suite que son erreur avait été d'oublier que, au-delà des décisions, le président doit aussi "raconter aux Américains une histoire qui leur donne un sentiment d'unité, un objectif, de l'optimisme." Ce que s'astreint donc à faire Joe Biden, qui est d'ailleurs entouré à la Maison Blanche d'anciens hauts responsables de l'administration Obama.

Le président des États-Unis s'est dit samedi convaincu que "dans 50 ans, les gens regarderont en arrière et se diront +Voilà le mo-

ment (...) où l'Amérique a décidé de gagner la compétition du XXIème siècle+", face à la Chine et au changement climatique. Dans l'immédiat, c'est une autre affaire.

Les Américains sont surtout préoccupés par une flambée des prix de l'essence, par des problèmes d'approvisionnement et par une pandémie qui n'est toujours pas surmontée. Mardi, la cote de confiance de Joe Biden était à 42,8% selon le site FiveThirtyEight, qui fait la synthèse de divers sondages. Au même stade de leurs mandats, seuls deux présidents dans l'histoire récente des États-Unis ont réalisé de plus mauvais scores, selon la même source: Gerald Ford, à 38,4% en novembre 1974, et Donald Trump, à 37,9% en novembre 2017.

# Moustafa al-Kazim

## *Un chef espion qui a le bras long*

# Portrait

Le Premier ministre irakien Moustafa al-Kazimi, qui vient d'échapper à une "tentative d'assassinat", est un ancien chef du renseignement et habile négociateur à l'avenir politique incertain après les législatives du mois dernier.

Né à Bagdad en 1967, cet homme au teint hâlé et à la chevelure poivre et sel clairsemée s'est illustré à la tête du renseignement qu'il a rejoint en 2016 en pleine guerre contre les jihadistes du groupe Etat islamique (EI).

Là, à ce poste stratégique depuis lequel il a soigneusement évité les projecteurs, il a tissé de nombreux liens avec les dizaines de nations et de services opérant au sein de la coalition anti-EI.

Formé en droit à l'université irakienne, M. Kazimi, musulman chiïte, a d'abord été journaliste, militant anti-Saddam Hussein depuis l'Europe où il s'est exilé pour fuir le régime du dictateur.

A sa chute en 2003, il rentre au pays pour fonder l'immense complexe des médias d'Etat, tout en militant à la Iraqi Memory Foundation pour que ne soient pas oubliées les



crimes du régime baasiste.

En 2016, c'est à la surprise générale que le Premier ministre d'alors, Haider al-Abadi, nomme cet éditeur et avocat des droits de l'Homme pour... diriger les services de renseignement, pourtant souvent dans le viseur des ONG de défense des droits de l'Homme.

Outre la lutte antiterroriste et contre les trafics en tous genres, l'homme développe ses talents de négociateur et de médiateur.

"C'est un pragmatique qui entretient des liens avec tous les acteurs majeurs de la scène irakienne et les Américains, et il a récemment réchauffé ses relations avec l'Iran", affirme à l'AFP un politicien proche de lui.

M. Kazimi sait ménager les interlocuteurs ennemis: de retour en grâce à Téhéran, il n'en oublie pas moins ses amitiés anciennes. Lors d'une rarissime visite à Ryad - grand rival régional de l'Iran - de responsables irakiens peu après sa nomination en mai 2020, il a été vu étreignant longuement le prince héritier Mohammed Ben Salmane, un ami personnel.

Fort de relations solides tant à l'Est qu'à l'Ouest, il a tenté au cours des derniers mois de se doter d'une stature internationale.

Bagdad a été le théâtre de réunions à huis clos entre Iraniens et Saoudiens, la visite du pape François en Irak en mars a été unanimement saluée comme un succès et au mois

d'août dernier il a organisé une conférence internationale à laquelle a notamment participé le président français Emmanuel Macron.

M. Kazimi "incarne le retour d'un Etat irakien souverain", assure un observateur occidental.

Mais, accusé nommément par les factions pro-Iran les plus radicales d'Irak d'avoir personnellement été complice de l'assassinat du général iranien Qassem Soleimani par les Etats-Unis début janvier 2020 à Bagdad, il a dû rétablir son image auprès de Téhéran.

En interne, il fait face à l'opposition du Hachd al-Chaabi, coalition d'anciens paramilitaires pro-Iran désormais intégrés à l'Etat. Les partisans du Hachd, farouchement anti-américains, exigent le départ immédiat de tous les soldats américains d'Irak et maintiennent une pression constante sur M. Kazimi.

Ils l'accusent de "complicité" dans la "fraude" électorale qui a vu la déroute de leur vitrine politique, l'Alliance de la conquête, lors des législatives du 10 octobre dernier.

Depuis le scrutin, tous les partis négocient en coulisses la formation de "blocs" parlementaires, la formation d'un gouvernement et, in fine, la désignation d'un Premier ministre.

M. Kazimi n'est pas officiellement candidat à sa succession, mais certains responsables politiques le voient comme un recours crédible au cas où aucune autre personnalité n'émergerait des tractations.

Après avoir obtenu en mai 2020 le soutien de la classe politique irakienne, vieillissante et réticente à passer la main, M. Kazimi a tenté de retisser des liens avec une population en colère et qui, durant des mois, a manifesté contre des dirigeants "corrompus" et "incompétents".

Il a aussi tenté de négocier une assistance respiratoire pour un pays au bord de l'asphyxie économique, avec des recettes pétrolières en chute libre et des exemptions américaines des sanctions contre l'Iran de plus en plus courtes.



Né à Bagdad en 1967, al-Kazim s'est illustré à la tête du renseignement qu'il a rejoint en 2016 en pleine guerre contre les jihadistes du groupe Etat islamique



Ste LA ROUE FLEURIE SARL  
Au capital de : 800.000,00 DHS.

Constitution  
Au terme d'un acte sous seing privé en date du 25/09/2021, enregistré à Mohammedia, sous n°RE 2021001993013021 il a été établi les statuts d'une société SARL ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: « LA ROUE FLEURIE (SARL) »  
Objet: CAFE RESTAURANT.

Siège social: 46 LOTISSEMENT AL AMANE ETAG IIER OHAMMEDIA »

Durée: 99 ans,  
Capital social : 800.000,00 dhs, dévisé en 800 parts de 100 dhs chacune, la totalité est attribué à :

• MR EL MOSTAFA SAHRAOUI : 3200 parts soit 40%

• MR ABDELJALAL SAHRAOUI : 4800 parts soit 60%

Gérance : la société est administrée par MR ABDELJALAL SAHRAOUI pour une durée illimitée, en qualité de gérant, qui dispose de la signature sociale pour tout engagement concernant la société vis-à-vis des tiers, et déclare accepter ses fonctions.

Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mohammedia sous numéro 2323. Du 08/11/2021. Immatriculé au RC sous le N° 29241

Pour extrait et mention  
Le gérant : N° 9901/PA

« NADOR DES COMPTES SARL »  
CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un ASSP en date du 26/10/2021 à NADOR, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L D'AU dont les caractéristiques sont :

DENOMINATION: «DIRECTNAD » SARL D'AU  
OBJET SOCIAL :

1- TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI  
2- IMPORTATION ET EXPORTATION

3- TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL DE MARCHANDISES

SIEGE SOCIAL : QUARTIER OLD BOUTAYEB SECTEUR B RUE 137 N° 1, NADOR

DUREE : 99 ans.  
CAPITAL : Fixé à 100.000,00 dhs :

- MR. BASRY SAID... 1000 parts

GERANCE : Confiée à MR. BASRY SAID

EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre.

BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de L'AG soit distribué soit reporté soit mis en réserve.

II/ Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Première instance de Nador, Le 04/11/2021 N° 4327 et Registre de Commerce N° 23053.

Pour avis, EXTRAIT ET MENTION

N° 9902/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZHNIKA

Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.

Constitution  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/10/2021, il a été établi les statuts d'une Société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : " TA-FOUKT HOUSE" S.A.R.L.AU

Siège Social : N°7 MAGASIN 1 LOT AOUADI 1 BOUZHNIKA.

Associés unique : - Mr. BEN TAJIRE LAHCEN, apporteur en numéraire 100 000,00 DHS soit 1000 Parts sociales.

Objet : - PROMOTION IMMOBILIERE.

Durée : 99 ans.  
Capital social : 100 000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par: Mr. BEN TAJIRE LAHCEN.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Première Instance de Benslimane sous le N°585 RC N°7211.

N° 9903/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZHNIKA

Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.

«KIINTEA EL KHIARI »S.A.R.L.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 100 000,00 DH

SIEGE SOCIAL: LOT IBN TOUMERT II IMM 4 ETAGE 2 APPT 4 BOUZHNIKA.

RC: 6043 IF: 39481568

Au siège social : LOT IBN TOUMERT II IMM 4 ETAGE 2 APPT 4 BOUZHNIKA, les associés de la société à responsabilité limitée «KIINTEA EL KHIARI» SARL. ont décidé ce qui suit :

\*Première résolution : Extension de l'objet social

Les associés décident d'ajouter à l'objet social de la société l'activité AMENAGEMENT ET LA VENTE DES LOTS DE TERRAIN.

Deuxième résolution : Transfert de siège social

Les associés décident le Transfert de siège sociale de la société de LOT IBN TOUMERT II IMM 4 ETAGE 2 APPT 4 BOUZHNIKA à 04 OUEL EL MAKHAZINE-BOUZHNIKA.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal du 1ère instance DE BENSLIMANE sous le n°580 RC N° 6043 .

N° 9904/PA

ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU NORD

AEP des douars relevant des communes rurales de Ksar Sghir et Ksar Majaz à la province Fahs Anjra lot : Achèvement 4 conduites

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL - N° 127/DR9/C/D/2021

Séance publique

La Direction régionale du nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne : AEP des douars relevant des communes ru-

rales Ksar Sghir et Ksar Majaz à la province Fahs Anjra, lot : Achèvement 4 conduites

Le financement du projet sera assuré par la Banque Islamique pour le Développement (BisD).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 14 899 989,20DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 298 000 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Une visite des lieux facultative est prévue le mardi 25/11/2021 à 10H00 à partir du Centre Ksar Majaz de l'ONEE Branche Eau comme lieu de rencontre.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau d'ordre de la Direction la direction régionale du nord, Adresse : 6, rue Melilla, Castilla Tanger - Tél : 0539 32 85 15/20/25 Fax : 0539 94 02 08 / 0539 94 39 71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction la direction régionale du nord : 6, rue Melilla, Castilla Tanger avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction la direction régionale du nord : 6, rue Melilla, Castilla Tanger avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu à la même date limite de dépôts des plis le Mercredi 15/12/2021 et immédiatement après l'heure limite à 10H00 (heure locale) à la Direction la direction régionale du nord sis à 6, rue Melilla, Castilla Tanger

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la division achats de la Direction régionale du nord de l'ONEE-Branche Eau

- Adresse : 6, rue Melilla, Castilla Tanger

- Tél : 0539 32 85 15/20/25 Fax : 0539 94 02 08 / 0539 94 39 71- Email : [fferrasi@onee.ma](mailto:fferrasi@onee.ma)

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onee.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 9905/PC

Royaume du Maroc  
Ministère de L'intérieur  
Province de Sefrou  
Cercle d'El Menzel  
Caidat Adrej  
Commune De Tafajght

**Avis**

Il est porté à la connaissance du personnel de La commune de Tafajght que les Examens d'aptitude professionnelle pour avancement aux divers grades pour l'année 2021 au profit des fonctionnaires dépendants de la commune de Tafajght et justifiants 6 ans d'ancienneté dans le grade seront organisé au siège communal à partir de 9h, selon tableau suivant :

Grade actuel	Grade au reclassement	Conditions	Nombre de poste	Date et lieu d'Examen	Dernier délai de dépôt de candidature
Technicien 3° grade	Technicien 2° grade	L'examen d'aptitude professionnelle est ouvert aux Techniciens 3°grade justifiants 6 ans d'ancienneté dans le grade au 31-12-2021	01	Le 11 décembre 2021 au siège de la commune	02 Décembre 2021
Adjoint administratif 3° grade	Adjoint administratif 2° grade	L'examen d'aptitude professionnelle est ouvert aux adjoints administratifs 3°grade justifiants 6 ans d'ancienneté dans le grade au 31-12-2021	01	Le 11 décembre 2021 au siège de la commune	02 Décembre 2021
Adjoint Technique 3° grade	Adjoint Technique 2° grade	L'examen d'aptitude professionnelle est ouvert aux adjoints Technique 3°grade justifiants 6 ans d'ancienneté dans le grade au 31-12-2021	01	Le 11 décembre 2021 au siège de la commune	02 Décembre 2021

N°9906/PA

Royaume Du Maroc



Ministre de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports

Academic Régionale d'Education et de Formation - Région Marrakech Safi  
Direction Provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 50/EXP/2021**  
(Séance publique)

Le 08 décembre 2021 à 12Heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis réservés strictement aux PME, ayant pour objet: **Approvisionnement des internats et cantines scolaires des lycées collégiaux relevant de la direction provinciale de Marrakech en combustibles en lot unique :**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation TTC en dhs	
En chiffre	En lettre	Minimale	Maximale
7000,00	Sept mille dirhams	112 480.50 dhs (cent douze mille quatre cent quatre vingt dirhams cinquante centimes)	224 961.00 dhs (deux cent vingt-quatre mille neuf cent soixante et un dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des affaires administratives et financières- bureau des appels d'offres à la direction provinciale de Marrakech. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres à la direction provinciale de Marrakech.

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit en Application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation. NB : en application des Dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et finances n° 3011.13 du 24 dhijja 1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'Application de l'Article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 joudma I 1434 (20 Mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales.

N°9907/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

DOUBLE	ZONE	PRENEUR DE SON À SEC	CRACK MARGUILLIER	ANIMAL MARIN	ENLEVA	TROU D'AÉRATION	RETENUE
CIRCULE À TOKYO		INSAISSABLE					
COIN DE VERDURE		NOTE FLEUR D'ORANGERS		PRESSE			
MÉTAL AIGUISÉ		DOUX LOGIS HABITE		TOQUÉ EN TRANSE			
			GRECQUE		ÉMIR TURC		VIEUX DOCTEUR
LIBERTIN	EN BERNE DÉMODÉ		CARTE MATEURE OU MINEURE ARTICLE				
				FORME D'ÊTRE			
GUÏGNE			ADVERBE		MAÎTRE DE SOI		CHAMPÊTRE
			EN CRISE ARTICLE		BELLE-FILLE		
COMPOSITEUR ITALIEN	VOYELLES		COUVRE-FEU RACAÏLE		PATIO		
		ARTICLE LETTRES DE POTTER		PETIT CUBE	PLANTE POTAGÈRE		
TICKET DE CAISSE PAS PRO			FOURNI			EN APARTÉ	
COUPÉ PAR LE HAUT					PESTE		

Solution mots flechés d'hier

BOUCHE	E	BOUCHE DE BABE	O	SECONDE ARTICLE	JEAN DE SÈVE	ESPOIR	G	ÂGE	A	PERDRE PAR ANCIEN NAGE	RECORDS
BOUCHE	T	BOUCHE DE BABE	A	SECONDE ARTICLE	JEAN DE SÈVE	ESPOIR	B	ÂGE	L	PERDRE PAR ANCIEN NAGE	RECORDS
BOUCHE	A	BOUCHE DE BABE	T	SECONDE ARTICLE	JEAN DE SÈVE	ESPOIR	T	ÂGE	A	PERDRE PAR ANCIEN NAGE	RECORDS
BOUCHE	I	BOUCHE DE BABE	L	SECONDE ARTICLE	JEAN DE SÈVE	ESPOIR	S	ÂGE	A	PERDRE PAR ANCIEN NAGE	RECORDS
BOUCHE	G	BOUCHE DE BABE	S	SECONDE ARTICLE	JEAN DE SÈVE	ESPOIR	A	ÂGE	O	PERDRE PAR ANCIEN NAGE	RECORDS
BOUCHE	N	BOUCHE DE BABE	E	SECONDE ARTICLE	JEAN DE SÈVE	ESPOIR	R	ÂGE	A	PERDRE PAR ANCIEN NAGE	RECORDS
BOUCHE	P	BOUCHE DE BABE	E	SECONDE ARTICLE	JEAN DE SÈVE	ESPOIR	E	ÂGE	E	PERDRE PAR ANCIEN NAGE	RECORDS
BOUCHE	R	BOUCHE DE BABE	E	SECONDE ARTICLE	JEAN DE SÈVE	ESPOIR	E	ÂGE	E	PERDRE PAR ANCIEN NAGE	RECORDS
BOUCHE	E	BOUCHE DE BABE	S	SECONDE ARTICLE	JEAN DE SÈVE	ESPOIR	E	ÂGE	E	PERDRE PAR ANCIEN NAGE	RECORDS
BOUCHE	C	BOUCHE DE BABE	R	SECONDE ARTICLE	JEAN DE SÈVE	ESPOIR	O	ÂGE	E	PERDRE PAR ANCIEN NAGE	RECORDS
BOUCHE	N	BOUCHE DE BABE	E	SECONDE ARTICLE	JEAN DE SÈVE	ESPOIR	E	ÂGE	E	PERDRE PAR ANCIEN NAGE	RECORDS

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki

**Elkandoussi Elmardi**  
**Révision**  
Abdelmoumen Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki  
**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali Khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
**Téléphone:**  
0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
**E-mail:**  
annoncesliberation@libe.ma

**Youssef El Gahs**  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadli  
Latifa Mounir  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

**44, Avenue des E.A.R**  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
**Tél:** (0522) 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**المغرب OJD MAROC**  
2017  
www.ojd.ma



### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

**HORIZONTALEMENT.**

- I. Toujours. II. Faire ses grands débuts. - Sanctionnée.
- III. Bière blonde. - Mettre une rustine.
- IV. On peut y visiter Riga. - Permet la traversée de Paris.
- V. Elle soumet à l'épreuve.
- VI. Le bois dont on fit les esclaves. - Hachette, Larousse et Robert.
- VII. Son du tambour. - Mettre l'eau à la bouche. - Fin de conflit.
- VIII. Dans les sables mouvants. - Tient porte close.
- IX. Paradis perdu. - Celle qui nous mène à Pâques est sainte.
- X. Terminent la mise en boîte.

**VERTICALEMENT.**

- 1. En l'état d'origine.
- 2. Plein de vigueur. - Groupe qui fait peur.
- 3. Fragment. - On ne s'étonne pas qu'il se promène tout nu.
- 4. Vieille clé. - Qui donne vraiment envie.
- 5. Avec une bonne dose d'alcool.
- 6. Grand ouvert. - Cache peut-être un monstre.
- 7. Prêtes pour une bonne nuit.
- 8. Femme aux aguets. - Pronom réfléchi.
- 9. Y laisse sa peau. - Les gosses en font des pétoires.
- 10. Prête à faire impression. - Io n'en eu que sur le tard.
- 11. Démence. - Moyen de transport de Tarzan.
- 12. Bien de chez nous.

### Grilles de sudoku

*Facile*

	4				7		3	9
9	2	8	5	3	6	4		
3			2					
			4			8		
4	2	8		5	9		7	
	6		7					
			6				5	
		3	4	5	1	8	9	6
5	8		7				1	

*Moyen*

	4			3				6
3						5		
7	2	8			5			4
		2		8		6	1	
			3		2			
	7	3		9		4		
4			6				9	3
		5						6
	8			5				7

*Difficile*

9						6	2	
3	4			6				
		2		1			5	
				5		1		
5				2				4
		7		3				
	7			4		5		
			9			2		6
1	9							7

*Expert*

1								
7		3				5	4	6
			5				9	1
			7	3		9		
	4							6
		9		8	2			
3	2				8			
4	8	1			3			2
								3

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

*Facile*

1	2	5	8	4	9	7	6	3
7	3	4	5	6	1	2	8	9
9	8	6	3	2	7	1	4	5
2	5	3	6	1	8	4	9	7
8	6	1	9	7	4	3	5	2
4	9	7	2	5	3	8	1	6
5	7	9	4	8	2	6	3	1
3	4	2	1	9	6	5	7	8
6	1	8	7	3	5	9	2	4

*Moyen*

2	4	6	1	9	3	5	7	8
9	3	8	7	6	5	2	1	4
1	7	5	2	4	8	3	9	6
8	5	7	9	3	6	4	2	1
3	2	9	4	1	7	6	8	5
6	1	4	5	8	2	9	3	7
4	8	3	6	2	1	7	5	9
7	9	1	3	5	4	8	6	2
5	6	2	8	7	9	1	4	3

*Difficile*

9	4	5	7	1	2	8	6	3
8	7	1	5	6	3	9	2	4
6	2	3	4	9	8	7	1	5
3	1	2	8	4	9	6	5	7
4	5	9	6	7	1	2	3	8
7	8	6	3	2	5	1	4	9
2	3	4	9	8	6	5	7	1
5	6	8	1	3	7	4	9	2
1	9	7	2	5	4	3	8	6

*Expert*

7	3	4	1	2	8	9	6	5
1	5	2	4	6	9	8	3	7
8	9	6	5	7	3	1	2	4
9	1	7	8	4	6	3	5	2
6	4	5	2	3	1	7	8	9
2	8	3	9	5	7	4	1	6
4	2	9	3	8	5	6	7	1
3	6	1	7	9	2	5	4	8
5	7	8	6	1	4	2	9	3

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	Q	U	A	D	R	I	L	A	T	E	R	E
II	U	R	B	A	I	N	E		I	T	O	N
III	A	N	O	N	S		V	A	T	O	U	T
IV	D	E	R		E	P	A	N	O	U	I	R
V	R		D	R	E	L	I	N		P	R	E
VI	U	V	E	E		I	N	U	L	E		M
VII	P	I	S	T	O	U		L	I	S	S	E
VIII	L	O		I	S	R	A	E	L		A	L
IX	E	L	E	V	E	E	S		L	O	U	E
X	R	E	V	E	R	S	E	M	E	N	T	S

# Economie

## Légère hausse de l'IPC à Tétouan

L'indice des prix à la consommation (IPC) des ménages à Tétouan a enregistré une hausse de 0,3% au cours du mois de septembre dernier, et de 0,6% en glissement annuel.

Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 0,2% en septembre dernier, par rapport à un mois auparavant, en raison de la hausse des prix des "Huiles et graisses" de 4,4%, du "Pain et céréales" de 3,6%, du "Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie" de 0,3%, et du "Lait, fromage et œufs" ainsi que des "Produits alimentaires non classés ailleurs" de 0,1%, a indiqué un communiqué de la direction régionale du Haut-commissariat au plan (HCP).

S'agissant de l'indice des produits non alimentaires, il a également augmenté de 0,3% en septembre dernier, par rapport au mois d'août, a précisé la même source, notant que cette augmentation est due à la hausse des prix des "Articles d'habillement et chaussures" de 1,3%, du "Transport" de 0,7%, des "Biens et services divers" de 0,5% et des "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" de 0,3%.

Par ailleurs, rapporte la MAP, la baisse de l'indice des prix des "Restaurants et hôtels" de (-0,2%) et la stabilité des indices des autres divisions n'ont pas affecté l'évolution générale.

En glissement annuel, les prix des produits alimentaires ont diminué de 1,2% en septembre dernier, sous l'effet de la baisse des prix des "Fruits" de 27,8%, des "Légumes" de 11,4%, et des "Produits alimentaires non classés ailleurs" ainsi que des "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus de fruits et de légumes" de 0,7%.

En outre, la variation annuelle de l'indice des produits non alimentaires a augmenté de 1,8%, a fait savoir la même source, ajoutant que la variation dans les prix qui constituent les divisions des produits non alimentaires a fluctué entre une baisse de 0,7% pour la "Communication" et une hausse de 8,7% pour le "Transport".

L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il contribue au suivi et à l'analyse de la situation économique, et constitue un élément essentiel pour la mise en place de la politique financière et l'indexation des contrats entre les différents partenaires socioéconomiques.

## Les prix dans l'immobilier ancien et neuf reprennent de la hauteur



Les prix ont repris de la hauteur sur le marché de l'immobilier ancien au titre du troisième trimestre 2021, selon les dernières statistiques de Mubawab.

«La baisse des prix de l'ancien constatée dans la dernière édition du Guide Mubawab de l'Immobilier en glissement trimestrielle a changé de tendance au troisième trimestre», a en effet noté la plateforme.

L'évolution des prix dans l'ancien est fortement guidée par l'évolution positive des prix des villas, a expliqué Mubawab dans la dernière édition de son Guide trimestriel de l'immobilier soulignant une demande en bonne santé.



Le troisième trimestre a été marqué par "une demande en bonne santé", selon Mubawab

L'analyse du marché immobilier au titre du troisième trimestre 2021 montre que les prix des villas anciennes sont ressortis en hausse de +10% ainsi qu'en année glissante, a-t-il souligné dans ce rapport trimestriel.

Selon les chiffres relevés dans le guide de l'immobilier, entre le troisième et le deuxième trimestre 2021, les prix des appartements anciens ont pour leur part bondi de +4% et +7% en année glissante, a poursuivi le site leader de l'immobilier au Maroc.

Dans son guide de l'immobilier, Mubawab a noté qu'à l'instar du marché de l'ancien, «des déséquilibres du marché persistent et penchent en faveur de la tendance haussière avec, en moyenne, une augmentation de +10% entre le troisième et le deuxième trimestre 2021 ainsi qu'en année glissante».

Les données compilées par Mubawab font état également d'une hausse de +10% des prix des villas neuves en glissement trimestriel et annuel et de l'augmentation de +7% de ceux des appartements neufs «pendant le trimestre avec une augmentation de +10% en année glissante».

Il est à noter que les prix des appartements tels que observés dans les villes de Casablanca, Agadir et Tanger ont enregistré des évolutions minimales comprises entre -3% et +4%, selon les données recueillies par la plateforme. Des prix considérés

comme stables dans l'ensemble.

S'agissant des villas, sur la même période, il apparaît que «ce sont les villes de Casablanca et d'Agadir qui font preuve d'une certaine stabilité dans les prix pour ce troisième trimestre de l'année», a constaté le site spécialisé.

Confrontées aux tendances prévisionnelles, tout porte à croire que les prix des appartements à Casablanca devraient augmenter légèrement de +0,14% au mois d'octobre 2021, se stabiliser au mois de novembre avant de connaître un faible repli en décembre.

Pour Rabat, l'analyse des données prévisionnelles «prévoit que le prix des appartements va connaître une hausse de +3,37% au mois d'octobre 2021, +2,56% au mois de novembre et +0,77% au mois de décembre», a indiqué la plateforme.

Quant à la ville d'Agadir, Mubawab prévoit «une hausse de +5,54% au mois de novembre, un faible repli de -0,53% au mois d'octobre et une chute de -9,50% au mois de décembre».

Mais au vu de l'instabilité du marché et du contexte actuel, la plateforme attire l'attention sur le fait que «ces résultats peuvent être fluctuants et ne pas suivre la tendance indiquée».

Pour enrichir son analyse du marché de l'immobilier marocain au troisième trimestre, souligne que Mubawab s'est égale-

ment penché sur l'évolution de l'offre et de la demande au cours de cette période.

Il ressort ainsi que l'offre a enregistré une hausse de +4,73%, durant le troisième trimestre 2021, tandis que «la demande a connu un bond de +19,50% pour un retour à la normale».

Mais pour Kevin Gormand, CEO et co-fondateur du Groupe Mubawab, «le dernier indicateur à surveiller est le potentiel de croissance dans les villes principales».

Selon lui, «ce dernier trimestre, le potentiel de croissance est toujours existant, c'est-à-dire que la proportion de la demande par rapport à celle de l'offre est avantageuse pour de nouvelles opportunités de croissance. Ainsi, sur les seules villes d'Agadir et de Témara, la demande est deux fois plus importante que l'offre».

A noter que le rapport fait état, par ailleurs, d'une légère augmentation de l'Indice Mubawab des Prix au titre du troisième trimestre de l'année en cours, celui-ci enregistrant une prise de valeur de 1,34% par rapport au mois dernier (+0,85%).

«Actuellement, nous sommes au même niveau de prix qu'en décembre 2020 avec une hausse en valeur de 5,22% par rapport à la même période de l'année précédente, soit +4 points de l'IPM», a indiqué Mubawab.

Alain Bouithy



## RAM lance une nouvelle ligne directe Casablanca-Tel Aviv

Royal Air Maroc (RAM) a annoncé, mardi, le lancement, à compter du 12 décembre 2021, d'une nouvelle route aérienne directe reliant Casablanca à Tel Aviv, avec trois fréquences par semaine et un vol d'une durée de moins de cinq heures et demie.

"Les vols seront programmés au départ de Casablanca tous les mardis, jeudis et dimanches à 23h55 (heure du Maroc) avec une arrivée à Tel Aviv à 06h15 (heure locale). Les vols au départ de Tel Aviv seront,

quant à eux, programmés tous les lundis, mercredis et vendredis avec un décollage à 07h15 (heure locale) et une arrivée à Casablanca à 12h10 (heure du Maroc)", indique la RAM dans un communiqué, notant que le nombre de fréquences passera en peu de temps à cinq vols par semaine.

Les billets, qui sont proposés à des prix de lancement à partir de 3.400 dirhams (TTC) aller-retour en classe économique, sont désormais disponibles à la vente sur

le site Internet de la compagnie nationale ([www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)) et à travers ses centres d'appel et ses agences commerciales, ainsi qu'à travers le réseau des agences de voyages, fait savoir la même source.

Cette nouvelle liaison répond aux attentes de la communauté marocaine établie en Israël qui entretient des liens forts avec son pays d'origine. Elle vise aussi à permettre aux touristes, ainsi qu'aux femmes et hommes d'affaires, de se rendre au Maroc ou en Israël.

# Adoption en commission de la première partie du PLF-2022

La commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants a adopté à la majorité, mardi, la première partie du projet de loi de finances (PLF) au titre de l'exercice 2022.

Les membres de la commission ont auparavant approuvé une série d'amendements proposés par le gouvernement et les partis de la majorité et de l'opposition, rapporte la MAP.

Les principaux amendements retenus ont porté, entre autres, sur l'Institut de technologie hôtelière et touristique de Tanger qui sera désormais un institut spécialisé, en vertu de la décision de l'autorité gouvernementale chargée du tourisme n°98.296, et portera le nom suivant "Institut spécialisé de technologie appliquée hôtelière et touristique de Tanger".

Les amendements concernent aussi les associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les effets des catastrophes naturelles qui vont bénéficier des subventions octroyées par le Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles. De même, les ressources et dépenses relatives au Fonds spécial pour la promotion du système d'éducation et de formation et l'amélioration de sa qualité seront désormais prises en charge

par l'autorité gouvernementale chargée de l'éducation nationale et l'enseignement préscolaire, et par celles chargées de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Selon les amendements approuvés, l'autorité gouvernementale chargée du sport sera désormais responsable des ressources et dépenses du compte du Fonds national de développement du sport.

Il s'agit aussi de la répartition de 240 millions de dirhams du budget d'investissement du ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences en faveur du budget d'investissement du ministère de l'Industrie et du Commerce, et ce conformément aux dispositions des décrets relatifs aux spécialités des ministres.

En outre, les membres de la commission ont préconisé la baisse des frais d'importation appliqués au plastique du type téréphtalate d'éthylène de 10% à 2,5%, qui constitue une matière importante notamment dans le textile, ainsi que l'application de frais d'importation sur les tubes et les lampes au taux de 5,17% au lieu de 40% fixés dans le PLF-2022, pour exonérer de l'impôt progressivement ces produits encore consommés au Maroc et prenant en considération le



pouvoir d'achat des citoyens.

Ils ont également introduit la baisse des taxes imposées sur les tablettes électroniques et les télévisions ayant un écran égal ou inférieur à 32 pouces, en faveur notamment des

étudiants et prenant en considération les effets de la crise du Covid-19 qui a montré l'importance de l'enseignement et du travail à distance. L'exonération des batteries des fauteuils roulants pour les personnes en situa-

tion de handicap, des batteries des bicyclettes électriques et celles des motos et des triporteurs, utilisés généralement dans le transport des marchandises, figurent aussi parmi les amendements retenus.

## Suppression de l'IS progressif: Vers la mobilisation du plein potentiel fiscal ?

### Le PLF-2022 propose une alternative consistant à adopter un mode de calcul selon des taux proportionnels

Le projet de loi de Finances (PLF) au titre de l'exercice 2022 ambitionne par la mesure de suppression de la progressivité des taux du barème de l'impôt sur les sociétés (IS), de mobiliser le plein potentiel fiscal.

Cette mesure, qui ne fait pas l'unanimité chez les professionnels et les experts du domaine, devrait drainer davantage de recettes fiscales, lesquelles serviraient pour atteindre les objectifs fixés par la loi-cadre N 69-19 portant réforme fiscale.

Il s'agit, entre autres, du financement des politiques publiques, du développement économique, de l'inclusion et de la cohésion sociale, ainsi que de la redistribution efficace et de la réduction des inégalités, rapporte la MAP.

Pour ce faire, le PLF-2022 propose une alternative consistant à adopter un mode de calcul selon des taux proportionnels. Techniquement, l'objectif est clair: "Assurer la convergence progressive vers un taux proportionnel unifié en matière d'IS, telle que prévue par l'article 4 de la loi-cadre portant réforme fiscale, en perspective de la simplification de la

structure des taux", comme l'indique la note de présentation de ce projet de loi de Finances.

Quel est l'avantage de ce mode ?

Contactée par la MAP, Laila El Andaloussi, expert-comptable et commissaire aux comptes, a noté que cette question nous ramène au débat récurrent sur l'équité fiscale et la fonction assignée à l'impôt.

"Est-ce que la fonction de l'impôt est la mobilisation des fonds pour financer la politique publique, ou est-ce que l'impôt est en lui-même une politique publique et doit pleinement participer à une meilleure politique de distribution ?", s'est-elle interrogée, rappelant que la loi de Finances 2017 avait justement institué en matière d'IS, un impôt au taux proportionnel dans ce sens, applicable sur l'exercice 2016.

"Dans ce système progressif, nous allons plus vers l'équité et la solidarité. La redistribution des richesses se fait à travers l'impôt, car seules les tranches les plus élevées supportent fortement l'impôt", a expliqué Mme El Andaloussi.

De ce fait, a-t-elle souligné, la répartition des taxes se fait selon la capacité contributive de chacun et dépend du niveau de l'assiette fiscale. Et de poursuivre: "Alors que lorsque nous appliquons un taux proportionnel, le taux est identique, quelle que soit l'assiette, ce qui ne va pas dans le sens d'une véritable justice fiscale".

De son côté, Abdelaziz Arji, Expert-comptable, auditeur, commissaire aux comptes, a estimé que le renoncement à la progressivité du barème de l'IS "risque de faire ressurgir le phénomène de création, par les entrepreneurs, de plusieurs sociétés pour profiter des seuils inférieurs du barème de l'IS".

En revanche, M. Arji, également président de la Commission appui aux entreprises de la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM), a relevé que quelques efforts ont été consentis et concernent notamment la baisse de la cotisation minimale de 0,75% à 0,5%, sous conditions, ainsi que la diminution du taux d'IS pour les sociétés industrielles de 28% à 27%.

Il est aussi question de la suppression de la

contribution sociale de solidarité pour les particuliers et son maintien pour les sociétés, ce qui permettra de faire face aux dépenses liées à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), a relevé M. Arji, saluant par ailleurs "les aménagements" opérés au niveau de la contribution professionnelle unique.

Le PLF-2022 prévoit également l'institution d'une nouvelle commission dite "Commission régionale du recours fiscal" (CRRF) qui vient s'ajouter à la Commission locale de taxation (CLT) et la Commission nationale de recours fiscal (CNRF), a indiqué M. Arji, faisant savoir qu'il espérait voir les douze CRRF remplacer la CNRF, localisée à Rabat et ce, pour faciliter la tâche aux contribuables des villes lointaines souhaitant défendre leurs contentieux. La mesure de suppression de la progressivité des taux du barème de l'IS, rappelons-le et comme d'ailleurs précisé sur la note de présentation du PLF-2022, est motivée par le souci d'aligner le système fiscal national sur les meilleures pratiques internationales, tel que prévu par les dispositions de l'article 2 et la loi-cadre N° 69-19.

# Art & culture

## 27<sup>ème</sup> édition du Festival international d'Art Vidéo

*Un programme riche et protéiforme à l'image du langage artistique qu'il célèbre*

*Le Québec à l'honneur*

Riche et protéiforme. A l'image du langage artistique qu'elle célèbre, la 27<sup>ème</sup> édition du Festival international d'Art Vidéo (FIAV) promet. Placée sous le thème "Corps en immersion", la première édition post-pandémie du FIAV mettra à l'honneur le Québec, du 23 au 27 novembre, à travers 30 artistes et organisateurs artistiques de la province francophone de l'est du Canada.

En parallèle, une vingtaine de structures marocaines et étrangères animeront également le festival qui se tiendra à plusieurs endroits, à Casablanca, au Cinéma Renaissance de Rabat et aux Jardins d'Aryne de Marrakech, entre autres. Une richesse qui a tout de même un prix. Celui d'avoir les défauts de ses avantages, en risquant notamment de dériver sur un déséquilibre en termes d'intérêt des visiteurs. Une problématique légitime mais qui ne trouve malheureusement aucun écho auprès des organisateurs présents lors de la conférence, affiliés à la Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'Sik de l'Université Hassan II de Casablanca.

### Participation d'artistes québécois

Ce mardi après-midi du 9 novembre, l'École des beaux-arts de Casablanca a ouvert ses portes pour accueillir la conférence de presse du Festival international d'Art Vidéo

(FIAV) dans une salle exsangue. Certes les murs étaient ornés d'œuvres d'art mais pour l'identification visuelle, il va falloir repasser. Car sauf l'affiche du festival, somme toute bancale, il ne sautait pas aux yeux que l'événement était en lien avec l'art numérique, d'autant que la sonorisation et les vidéos de présentation n'étaient pas un modèle du genre. Quoi qu'il en soit, les intervenants ne se sont pas fait prier pour mettre en avant les mille et un atouts d'un festival qui n'en manque pas. A commencer par la participation des artistes québécois.

Dire que « Focus Québec » est au cœur du programme relève du doux euphémisme. L'affiche faisant foi. L'objectif étant de "montrer un large éventail de l'actuelle création québécoise, mais aussi rencontrer un nouveau public, échanger avec lui et créer des liens qui, nous l'espérons, se développeront dans l'espace et le temps", a rappelé Yves Doyon, coordonnateur québécois. Cette collaboration entre le FIAV et le Québec n'est pas le fruit du hasard. Et elle date encore moins d'hier.

### L'aboutissement d'un travail colossal

Au vrai, elle représente l'aboutissement d'un travail colossal fourni en amont, à la fois par les organismes culturels québécois, mais aussi par Majid Seddati, le directeur artistique du FIAV.



“Nous avons fait le déplacement au Québec pour rencontrer différents artistes et structures culturelles. Nous avons discuté, échangé pour nous rendre finalement compte que nous étions sur la même longueur d'onde” confie M. Seddati.

Pour Yves Doyon, la participation des artistes québécois au FIAV est singulière à plus d'un titre. D'abord parce que “c'est le premier déploiement culturel québécois à l'étranger d'une telle ampleur depuis le confinement de mars 2020”, a-t-il indiqué. Puis d'ajouter : “Focus Québec se veut une présence à la fois convaincante et rassurante, un moment fort de cette réouverture vers les autres et sur le monde”. Et inversement.

Non seulement les artistes québécois exposeront leurs œuvres aux yeux des Marocains, mais ces derniers ne seront pas en reste non plus. Car si le FIAV constitue une fenêtre sur l'art numérique de l'autre côté de l'Atlantique, il sera tout autant précieux pour les artistes nationaux et internationaux qui y feront étalage de leur savoir-faire.

Aspect résolument capital aux yeux des organisateurs, dont Abdokader Gonegay. Le doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'Sik et président du FIAV, nous a conviés à une conférence de presse à laquelle il n'était pas présent. Mais par le biais d'un message vidéo, il a exprimé tout son enthousiasme et sa ferveur en prévision du FIAV.

### L'Art Vidéo est tout sauf exclusif

En revanche, on aurait aimé avoir une réponse à la question : Craignez-vous que les artistes québécois vampirisent l'attention des visiteurs du FIAV ? Yves Doyon, le coordonnateur québécois a botté en touche, contrairement à Alain Olivier, le directeur du Bureau du Québec à Rabat : “Evidemment, nous sommes particulièrement sensibles à cette problématique. C'est la raison pour laquelle nous allons faire en sorte de créer des interactions entre les différentes parties prenantes dont les visiteurs. Notamment à travers une activité de réseautage et de rencontres professionnelles”.

Des ateliers auxquels pourront également participer les étudiants sont aussi programmés dans cette optique. De toute manière, la nature même de l'Art Vidéo et numérique est tout sauf exclusive. Dès sa naissance à l'orée des sixties, cette expression artistique s'est imposée comme l'un des langages artistiques les plus riches et protéiformes de la création contemporaine. Et à l'heure du tout image et de la démocratisation de l'art, il n'a, semble-t-il, rien perdu de sa pertinence ni de son caractère inclusif. A charge aux organisateurs de perpétuer la tradition et mettre en avant les artistes québécois autant que leurs homologues marocains.

Chady Chaabi



Du 18 Novembre au 10 décembre

# Journée culturelles du Maroc à Amiens

La 10<sup>ème</sup> édition des journées culturelles du Maroc à Amiens se tiendra du 18 novembre au 10 décembre prochain. Au programme : expositions, séminaires, rencontres et autres soirées et animations musicales.

Du 18 au 25 novembre, "Dar Al Maghrib" (Maison du Maroc), sera transformé en "cabinet de curiosité", mettant en scène divers objets au caractère patrimonial "témoins historiques et anthropologiques de différentes régions du Maroc", précisent les organisateurs.

Le mercredi 24 novembre, le duo d'artistes, Hamid Ouaraoui et Philippe Vaquette, exposeront leur œuvre, chez le caviste "Cavavin". Une occasion pour les visiteurs de découvrir les vins marocains et français. D'autant que la viticulture en France et au Maroc jouit d'une histoire qui ne date pas d'hier. Elle remonterait à l'époque phénicienne et témoigne d'une relation particulière à la vigne.

Toujours dans le cadre des expositions artistiques, du lundi 22 novembre au 10 décembre, l'espace Camille Claudel, à la Faculté de droit et science politique d'Amiens, accueille l'exposition "Entre Terre et Terre". Cet événement s'inscrit dans le cadre des journées culturelles des deux Rives à Amiens. Elle braquera les projecteurs sur les œuvres de plusieurs artistes dont Azzeddine Abdelouhadi, Frédéric Fourdinier ou encore Hamid Ouaraoui.

Les journées culturelles du Maroc à Amiens seront également l'occasion de débattre des enjeux de la production artistique dans le contexte de l'immigration. Au centre d'accueil de Dury, le séminaire "Le Maroc en mouvement, regards citoyen" sera un prolongement du débat initié lors de la 9<sup>ème</sup> édition sur le thème "Demain le Maroc, quel modèle de développement?". Enfin, des mets cosmopolites seront servis aux invités lors de la soirée interculturelle de clôture le samedi 27 novembre.

**JOURNEES CULTURELLES DU MAROC A AMIENS**  
10<sup>ème</sup> EDITION  
18 NOVEMBRE - 10 DECEMBRE 2021  
PROGRAMME

**ACIION 1**  
18 - 22 novembre 2021  
Dar Al Maghrib - Maison du Maroc  
7 rue de la Doune 80000 Amiens

**ACIION 2**  
22 novembre 2021 - 10 décembre 2021  
Maison du Maroc

**ACIION 3**  
18 novembre - 10 décembre 2021  
**ENTRE TERRE ET TERRE**  
Exposition Camille Claudel  
Faculté de Droit et Science Politique, 2000 Université Catholique, Amiens

**ACIION 4**  
Séminaire 27 novembre 2021  
Le Maroc en mouvement, regards citoyens  
Centre d'accueil de Dury

**ACIION 5**  
Séminaire 27 novembre 2021  
Le Maroc en mouvement, regards citoyens  
Centre d'accueil de Dury

**ACIION 6**  
Séminaire 27 novembre 2021  
Le Maroc en mouvement, regards citoyens  
Centre d'accueil de Dury

**ACIION 7**  
Séminaire 27 novembre 2021  
Le Maroc en mouvement, regards citoyens  
Centre d'accueil de Dury

**ACIION 8**  
Séminaire 27 novembre 2021  
Le Maroc en mouvement, regards citoyens  
Centre d'accueil de Dury

**ACIION 9**  
Séminaire 27 novembre 2021  
Le Maroc en mouvement, regards citoyens  
Centre d'accueil de Dury

**ACIION 10**  
Séminaire 27 novembre 2021  
Le Maroc en mouvement, regards citoyens  
Centre d'accueil de Dury

# Audrey Azoulay réélue à la tête de l'UNESCO



Audrey Azoulay a été réélue, mardi, au poste de directrice générale de l'UNESCO avec un soutien massif des 193 Etats membres, a annoncé l'organisation onusienne.

Mme Azoulay, ancienne ministre française de la Culture, a obtenu 155 voix sur 169 votants lors d'un scrutin tenu à l'occasion de la 41<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO.

"Mes félicitations sincères au nom de tous les Etats membres pour votre réélection", a déclaré Santiago Irazabal Mourao, ambassadeur permanent du Brésil à l'UNESCO, devenu président de sa conférence générale.

Elue pour un mandat de 4 ans, Mme Azoulay a pris ses fonctions le 15 novembre 2017. Elle a succédé à Irina Bokova, première femme à la tête de l'UNESCO.

"Je vois dans ce résultat le signe d'un regain d'unité au sein de notre organisation. Ces quatre dernières années, nous avons pu redonner confiance en l'UNESCO et, à bien des égards, il s'est agi aussi de redonner à l'UNESCO confiance en elle-même", a-t-elle souligné à l'issue du scrutin devant les ambassadeurs des 193 Etats membres.

"Nous avons retrouvé de la sérénité, en réduisant les tensions politiques qui entravent et en cherchant des positions communes sur des sujets qui autrefois divisaient. Nous avons ensuite pu nous redonner une ambition partagée, notamment en renouant avec la tradition des grandes opérations conduites sur le terrain", s'est-elle par ailleurs réjouie.

Les travaux de la 41<sup>ème</sup> Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture se sont ouverts, mardi à Paris, avec la participation de 193 pays membres de l'agence onusienne dont le Maroc.

Le Royaume, qui préside le groupe des pays arabes, est représenté à cet événement qui se poursuit jusqu'au 24 novembre, avec une délégation importante conduite par le ministre de l'Education nationale, du Préscolaire et des Sports, Chakib Benmoussa.

Plusieurs décisions importantes sont attendues lors de cette Conférence générale sur des enjeux liés à la préservation du patrimoine, de l'environnement et de l'éducation.

Par la même occasion, un rapport baptisé "Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation" sera lancé officiellement, suivi de la Réunion mondiale sur l'éducation, co-présidée par l'UNESCO et la France, qui réunira des chefs d'Etat, plus de quarante ministres de l'Education et des représentants d'organisations internationales.

# Les Semaines du film européen au Maroc de retour du 24 novembre au 10 décembre

Les Semaines du film européen, le rendez-vous incontournable du cinéma européen au Maroc, invite les cinéphiles à Marrakech, Casablanca, Rabat et Agadir, du 24 novembre au 10 décembre, à la découverte de huit films inédits parmi les meilleurs de l'année en provenance de différents pays de l'Europe ainsi que des courts-métrages du Sud de la Méditerranée.

Cette 28<sup>ème</sup> édition est une occasion renouvelée de célébrer le cinéma européen et de découvrir les nouveaux talents de la région après une interruption en 2020 en raison de la crise sanitaire, indique la Délégation de l'Union européenne au Maroc dans un communiqué.

"Nous sommes très heureux de retrouver le chemin des salles de cinéma, de renouer avec les spectateurs et de pouvoir montrer de nouveau une sélection des meilleurs films européens après cette année d'interruption", se réjouit la Délégation.

"Nous étions déterminés à ce que les Semaines du film européen soient l'une des toutes premières manifestations culturelles de l'UE à revenir dès que la situation le permettrait. Nous sommes également ravis de retourner à Agadir cette année et d'aller à la rencontre d'un nouveau public cinéphile", souligne-t-elle.


"Madres paralelas", le dernier opus du grand maître du cinéma

espagnol Pedro Almodóvar sera présenté en avant-première dans les 4 villes. Avec cette œuvre, le cinéaste renoue avec son genre de prédilection, le mélodrame au féminin, et collabore pour la 7<sup>e</sup> fois avec son actrice fétiche Penélope Cruz, qui a obtenu le prix d'interprétation au dernier festival de Venise pour ce rôle, précisément.

Réputée pour l'exigence et la qualité de sa programmation, la manifestation s'est taillée une place de choix parmi les rendez-vous cinématographiques du Royaume. Au fil des années, un lien solide s'est tissé avec un public assidu et fidèle : plus de 12.000 spectateurs en moyenne se retrouvent chaque année pour les Semaines du film européen.

Les Semaines du film européen sont organisées depuis 1991 par l'Union européenne au Maroc en collaboration avec les ambassades et instituts culturels des Etats membres de l'UE, et en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, le Centre Cinématographique Marocain, la Fondation Hiba, l'Ecole Supérieure des Arts Visuels de Marrakech, le cinéma Le Colisée (Marrakech), le cinéma Rif (Casablanca), le cinéma Renaissance (Rabat) et la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services Souss-Massa (Agadir).

Royaume du Maroc  
Université Hassan II  
de Casablanca  
Faculté de Médecine Dentaire



U | FMDC  
Faculté de Médecine Dentaire  
Université Hassan II de Casablanca

المملكة المغربية  
جامعة الحسن الثاني  
بالدار البيضاء  
كلية طب الأسنان

**AVIS DE CONCOURS DE RESIDANAT**  
Le 15/12/2021

La Faculté de Médecine dentaire de Casablanca organise le 15/12/2021 un concours de recrutement de résidents (8 postes) dans les spécialités suivantes :

- Parodontologie : 2 Postes : avec contrat
- Prothèse Conjointe : 3 Postes : avec contrat
- Pédiodontie : 1 Poste : avec contrat
- Odontologie Conservatrice : 1 Poste : avec contrat
- Prothèse Adjointe : 1 Poste : avec contrat

Peuvent se présenter à ce concours  
Les candidats titulaires du diplôme de Docteur en médecine Dentaire délivré par une Faculté de Médecine Dentaire Nationale ou d'un diplôme reconnu équivalent et comptant, les uns et les autres au moins un an d'exercice effectif en cette qualité.  
Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca avant le 30/11/2021

**Composition des dossiers**

- Une demande datée comprenant le nom, le prénom, la date et lieu de naissance, la nationalité et la spécialité choisie
- Titres et diplômes universitaires
- Titres hospitaliers
- Une attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers
- Copie de la carte nationale d'identité

- L'autorisation de participer audit concours est obligatoire pour les chirurgiens dentistes en fonction au Ministère de la santé.

**N°9844/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Province de Settat  
SG/D.E/S.M.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 28/INDH/2021**

Le 03/12/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de l'internat du lycée Guisser à la commune Guisser - Province de Settat

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **70 000,00DH (soixante-dix mille dirhams)**.  
Le prix d'acquisition des plans est de : **15,00 dh (quinze dirhams)**.  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **3 699 804,00DH TTC (trois million six cent quatre vingt dix neuf mille huit cent quatre dirhams toutes taxes comprises)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) conformément à l'arrête du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation

➤ Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du Certificat de qualification et de classification dans le secteur suivant :

Secteur	Classe	Qualification exigées
A	3	A.2

➤ Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.

**N°9845/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Province de Settat  
SG/D.E

**AVIS DU MARCHÉ NEGOCIE AVEC PUBLICITE ET MISE EN CONCURRENCE**  
N° 01/MN-PRDTS/2021

Il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs au dossier du marché négocié avec publicité et mise en concurrence concernant l'achèvement des travaux de construction de treize salles de classes à la commune Lakrakra - Province de Settat.

Le dossier du marché peut être retiré du service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Date limite de dépôt des candidatures : **Le 23/11/2021 à 10 heures**
- Le prix d'acquisition des plans est de : **15,00 dh (quinze dirhams)**.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **38 000,00 dh (trente huit mille dirhams)**.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1.918.596,00 dh T.T.C (un million neuf cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize dirhams toutes taxes comprises)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 26, 29 (paragraphe 1 ; paragraphe 2 alinéa a ; paragraphe 3), l'article 31 (à l'exception de l'alinéa 3 du paragraphe 1), l'article 85 et l'article 86 du décret des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;

La candidature de chaque concurrent doit comprendre :

**A - Un dossier administratif constitué de l'ensemble des pièces prévues par l'article 25 du décret des marchés publics :**

- 1- Une déclaration sur l'honneur ;
- 2- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu, le cas échéant ;
- 3- En cas de groupement, une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations le cas échéant, et ce conformément à l'article 157 du décret n° 2-12-349 précité ;
- 4- Lorsque le concurrent est un établissement public, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;
- 5- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- 6- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;
- 7- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière;
- 8- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce;

Pour les concurrents non installés au Maroc, l'équivalent des attestations visées aux paragraphes 6,7 et 8 ci-dessus délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents sont pas produits.

**B - Un dossier technique constitué de :**

- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du Certificat de qualification et de classification dans le secteur suivant :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A	A.2	4

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir :
  - Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
  - Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrages publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature des prestations le montant, l'année de réalisation, le nom, la qualité du signataire et son appréciation.

**N°9846/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
REGION SOUSS MASSA  
PROVINCE DE TAROUJANT  
PACHALIK AIT IAZZA  
COMMUNE D'AIT IAZZA



**AVIS D'ORGANISATION DES EXAMENS  
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

Le Président du Conseil Communal d'Ait Iazza déclare que la Commune d'Ait Iazza, organisera, le **25 Décembre 2021** au siège de la Commune, les Examens d'Aptitude Professionnelle au titre de L'Exercice 2021, au profit des fonctionnaires et cadres imputés sur le budget Communal et comptant au moins six (06) ans de service effectif en cette qualité jusqu'à la date de premier examen des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021 et cela comme figure sur le tableau suivant :

Grade actuel	Grade promu	Nombre de poste en concurrence	Conditions d'accès aux examens
Technicien Deuxième Grade	Technicien Premier Grade	01	Fonctionnaires et cadres imputés sur le budget Communal et comptant au moins six (06) ans de service effectif en cette qualité jusqu'à la date de premier examen des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021.
Rédacteur Troisième Grade	Rédacteur Deuxième Grade	01	
Adjoint Administratif Troisième Grade	Adjoint Administratif Deuxième Grade	01	
Adjoint technique Troisième Grade	Adjoint technique Deuxième Grade	03	

Les demandes de candidature sont déposées au bureau d'ordre de la Commune au plus tard le **26 novembre 2021**.

N°9848/PA

ديوان القضاة  
القضاة  
المحكمة الابتدائية  
بنيوسفية  
شراكة

ديوان القضاة  
القضاة  
المحكمة الابتدائية  
بنيوسفية  
شراكة



مرجعنا : 2020/509

ملف التنفيذ عدد : 2021/351

إنا بسم الله عدد : 2020/4521/1116 المحكمة التجارية بالدار البيضاء

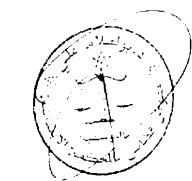
## إعلان عن بيع منقول بالمزاد العلني

يعلن المفوض القضائي لدى المحكمة الابتدائية باليوسفية الأستاذ علي بوعلام وبمقتضى الأمر الصادر عن السيد رئيس المحكمة التجارية بالدار البيضاء بتاريخ 2020/03/10 ام 2020/03/10 رقم 994 ملف عدد 2020/8102/994.

صيقم بتاريخ 04 أكتوبر 2021 (2021/10/04) انطلاقا من الساعة 11 صباحا بمضتودع هدي بن منصور جماعة الصبيعات قرب مضتودع شركة بيبسي بيع المنقول التالي بالمزاد العلني:

سيارة من نوع هيونداي تكسون HYUNDAI TUCSSON فضية اللون رقم لوحتها المدنية 85-1-2065 رقمها التماسلي TMAJ3815GHJ334985 صنفها J3815G الوقود المستعمل كزوال تاريخ الضروع في استعمالها بالمغرب 2017/01/19

لفائدة شركة كتراد في شخص ممثلها القانوني الجماعة محل المخابرة معها بمكتب جمال الدين بلخالجية المحامي بهيئة أصفي. ضد شركة كالكوتا في شخص ممثلها القانوني الكان مقرها بالشعبية. وقد حدد الثمن الافتتاحي في مبلغ 120.000,00 درهم وعلى من رست عليه المزايدة أن يؤدي الثمن ناجزا مع زيادة نسبة 10% لفائدة الخزينة. ويمكن الاضطلاع على المنقول وحالته بالتصان أعلام. وللمزيد من المعلومات يرجى الاتصال بالسيد المفوض القضائي المصكور أعلام على سبيل الوقت رقم 0661-09-98-14



المكتب: الحي الحسني زقنة وادي الذهب رقم 34 اليوسفية ت: 0661.09.98.14

N°9850/PA

ROYAUME DU MAROC  
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE GUELMIM  
COMMUNE DE GUELMIM  
DIVISION DU FINANCE ET BUDGET  
BUREAU DES MARCHES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

SEANCE PUBLIQUE N°:16-2021

Il sera procédé, au siège de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert Suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
16/2021	Octroi d'autorisation d'exploitation de l'abattoir communal à la Ville de Guelmim	165 000,00	03/12/2021 à 10 h

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré au Service des Marchés de la Commune de Guelmim.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le prix d'ouverture est fixé à la somme : 660 000,00 par an.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 précité ainsi que celles prévues par le règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marchés de la Commune de Guelmim

-soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des dossiers des concurrents expirera le : 03/12/2021 avant 10 h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la Consultation.

N°9849/PA



المملكة المغربية  
رئيس الحكومة  
المنوبية العامة لإدارة السجون  
وإعادة الإدماج

## إعلان

### عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية

تعلم المنوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج أنها ستعقد امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 وذلك وفق الجدول التالي:

الدرجة الممتحن بها	الحصص (Quota)	الشروط النظامية المطلوبة	تاريخ الامتحان	مركز إجراء الامتحان	آخر أجل لإيداع طلبات الترشيح
ضابط مرابي	148	6 سنوات من الخدمة في درجة مراقب مرابي ممتاز	05 جندبر 2021	مركز إجراء الامتحان	25 نونبر 2021
ضابط مرابي ممتاز	28	6 سنوات من الخدمة في درجة ضابط مرابي			
قائد مرابي ممتاز	65	6 سنوات من الخدمة في درجة قائد مرابي			
مراقب مرابي ممتاز	293	6 سنوات من الخدمة في درجة مراقب مرابي	26 جندبر 2021		
قائد مرابي	47	6 سنوات من الخدمة في درجة ضابط مرابي ممتاز			

### مواد الامتحان

وفقا لقرار رئيس الحكومة رقم 3.21.18 الصادر في 13 من رمضان 1439 (29 ماي 2018) يشتمل الامتحان على:

الامتحان	المدة	المعامل
1- اختيار كئلي: يتضمن سؤالا أو أسئلة متعددة، حول مختلف المهام أو المساطر المرتبطة بتدبير قطاع السجون.	ساعتان	4
2- اختيار شفوي أو تطبيقي: يتضمن أسئلة تتعلق بالمهام، أو أسئلة متعددة الاختيارات وروايات بسبكي - تقنية، بهدف تقييم مدى قدرة المترشح على ممارسة مختلف المهام أو الوظائف المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها.	ما بين 15 و 60 دقيقة	3

### ملحوظة:

أذا يعين الاعتبار الوضعية الوبائية في بلادنا سيتم تفعيل مقتضيات منشور السيد رئيس الحكومة رقم 2020/16 الصادر بتاريخ

07 أكتوبر 2020، وتغيير مواد الامتحان بطريقة تحترم الإجراءات الاحترازية الواجب التقيد بها للوقاية من فيروس كوفيد - 19 المستمد.

### طريقة المشاركة

يعين على الموظفين الراغبين في المشاركة في الامتحان المهني المذكور أعلاه والمتوفرين على الشروط النظامية المطلوبة

تقديم طلباتهم داخل أجل أقصاه 25 نونبر 2021 وذلك من خلال الولوج لفضاء الموظف بالموقع الإلكتروني للمنوبية العامة لإدارة

السجون وإعادة الإدماج [WWW.DGAPR.GOV.MA](http://WWW.DGAPR.GOV.MA) للقيام بما يلي:

- التسجيل الإلكتروني؛
- سحب الطلب بعد تعبئته وتوقيعه ورفع بصيغة PDF بنفس الموقع؛
- إيداع نسخة من الطلب لدى الرئيس المباشر؛
- سحب استدعاء المشاركة في الامتحانات المهنية من فضاء الموظف بالموقع الإلكتروني للمنوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج ابتداء من 2021/11/30.

N°142/PC



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Sidi Kacem  
Secrétariat Général  
Division de l'Action Sociale

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة القوم سبدي قاسم  
الكتابة العامة  
قسم العمل الاجتماعي

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET (AMI) POUR LA SELECTION DES ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE SOUTIEN SCOLAIRE**

La province de Sidi Kacem vise par le présent Appel à Manifestations d'Intérêt à sélectionner des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation basées dans la province de Sidi Kacem ou disposées à y travailler.

Compte tenu des faibles résultats obtenus par les élèves en difficulté se traduisant par un taux élevé de redoublement et d'abandon scolaire, l'INDH envisage de mener des actions de soutien scolaire, qui seront déployées par le tissu associatif chevronné en vue d'améliorer sensiblement le niveau de scolarisation des élèves bénéficiaires relevant des établissements scolaires du cycle primaire en milieu périurbain et rural défavorisés de la province de Sidi Kacem.

Les associations intéressées, pourront répondre à cet AMI pour pouvoir déployer leurs actions, à travers des contrats programme à durée limitée, et ce dans une ou plusieurs provinces.

Le processus de l'opération de soutien scolaire sera réalisé conformément aux termes et dispositions de la note de cadrage élaborée en l'objet et qui pourrait être consultée et retirée auprès de la DAS de la province.

**Objectifs :**

- Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire dans la perspective d'améliorer les indicateurs de scolarisation
- Impliquer les acteurs étatiques et les partenaires associatifs opérant dans le domaine de l'éducation et de l'amélioration de la qualité des apprentissages pour minimiser les répercussions négatives de ce phénomène sur le développement du capital humain de notre pays.

**Activités :**

Pour concrétiser le dispositif de soutien scolaire, un processus de mise en œuvre sera entrepris en concertation avec les partenaires concernés selon le calendrier suivant :

- Ciblage des écoles et élèves bénéficiaires ;
- Elaboration d'un programme pédagogique visant l'amélioration des acquis ;
- Recrutement et formation des animateurs ou des enseignants ;
- Dispense de cours de soutien **gratuit** aux élèves en difficulté d'apprentissage et ce, dans les langues et les mathématiques dans les établissements scolaires concernés en dehors des heures de classes via des éducateurs et animateurs qualifiés ;
- Sensibilisation des parents d'élèves ;

**Critères d'éligibilité :**

**Critères généraux :**

- Etre une association de droit marocain, indépendante de toute affiliation politique ou religieuse.
- Œuvrer dans le domaine de l'éducation depuis au moins 3 ans.

**Critères administratifs et financiers :**

- Disposer d'un statut juridique conforme à la réglementation en vigueur.
- Disposer d'une comptabilité conforme à la réglementation en vigueur.
- Etre conforme aux règles fiscales en vigueur.

**Critères spécifiques :**

- Disposer de ressources humaines qualifiées pour la mise en œuvre du projet.
- Avoir la capacité de gérer un projet visant au moins 500 élèves bénéficiaires.
- Présenter une étude de faisabilité du projet comportant la description, les actions détaillées, le budget, l'impact attendu et les indicateurs de suivi.

Le dossier de soumission doit être composé des pièces ci-après :

**Dossier Juridique (Documents légalisés/ Copies conformes) :**

- Récépissé définitif de dépôt du dossier de l'association
- Publication au journal officiel
- Statuts
- 2 derniers PV du conseil d'administration et/ou assemblée générale
- Liste à jour des membres du bureau dirigeants
- Liste à jour des administrateurs

**DOSSIER FISCAL :**

- Attestation d'ICE
- 2 dernières liasses fiscales
- Attestation de régularité fiscale

**DOSSIER COMPLEMENTAIRE :**

- Liste des bailleurs de fonds
- 2 derniers rapports d'activités ou de gestion
- Attestation du commissaire aux comptes (si comptes audités)
- Attestations de références ou labels (si disponibles)

**DOSSIER SPECIFIQUE AU PROJET :**

- Proposition détaillée de programme incluant
- Les réalisations antérieures de l'association en matière d'éducation (et plus spécifiquement de soutien scolaire, si applicable)
- Description du programme proposé : Quelles actions ? Quelle capacité ? Quelle cible visée ? Quel territoire d'intervention ?
- Détail des ressources qui seront mises en œuvre pour sa réalisation (humaine, technique et financière)
- Impact attendu et indicateurs de mesure de cet impact

**DOSSIER FINANCIER :**

L'offre de prix relative à la prestation demandée doit parvenir dans un devis selon model ci-joint sous pli fermé et cacheté.

Les prestataires intéressés sont invités à fournir la documentation nécessaire et suffisante dans un dossier à déposer, sous pli fermé portant le nom et l'adresse du postulant ainsi que la mention « **AMI POUR LA SELECTION DES ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE SOUTIEN SCOLAIRE** » au **Secrétariat général de la province de Sidi Kacem, division des budgets et des marchés, service des marchés.**

Le délai de dépôt du dossier est fixé au 24/11/2021 à 16 heures. Passé ce délai, aucune autre demande ne sera prise en compte. Les demandes de clarifications sont à adresser à l'adresse électronique suivante : [www.indhsidikacem.gov.ma](http://www.indhsidikacem.gov.ma), la liste des candidats retenus sera publiée sur le site web susmentionné.

**CONTACT :**

Pour toute information complémentaire au sujet du présent appel à manifestation, veuillez prendre attache avec le chef de la DAS relevant de la province de Sidi Kacem

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION DARAA-TAFILALET  
PROVINCE D'ERRACHIDIA  
PACHALIK DE TINEJDAD  
COMMUNE DE TINEJDAD

**AVIS DE VENTE AUX ENCHERES**

LE PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL DE TINEJDAD ANNONCE AU PUBLIC QU'IL PROCEDERA

POUR LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUE LE : 08/12/2021 A 10 H AU SIEGE ANCIENNE DE LA

COMMUNE DE TINEJDAD DES OBJETS SAISIS DETAILLEES SELON LES LOTS COMME SUITE:

**1-VELOMOTEURS**

N°	MARQUE	OBSERVATION
01	Peugeot 103	MOYEN
02	Hondo moto	MOYEN
03	Moto bécane MBK	MOYEN
04	Spider	Mauvaise
05	Spider	MOYEN
06	Mobylette	Mauvaise
07	Docker	MOYEN
08	Falcon	MOYEN
09	Spider	MOYEN
10	Spider	MOYEN
11	Scotter DAK	MOYEN
12	Falcon	MOYEN
13	Moto bécane	MOYEN
14	SKYGO	MOYEN
15	Moto bécane MBK	MOYEN
16	Spider	MOYEN
17	Moto bécane	MOYEN
18	Falcon	MOYEN
19	FCH TITAN	MOYEN
20	BECANE	MOYEN
21	SKYGO	MOYEN

**2- VELOS BICYCLETES**

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
38	Vélos Bicyclettes	MOYEN

**3- CHARIOT DE TRANSPORT**

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
02	Chariot de transport marchandises	MOYEN

**4-MATERIELS DE BUREAU**

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
02	Bureau en Bois	Mauvaise
Qté	Chaises Métalliques divers	Mauvaise
03	Imprimantes	Mauvaise
03	Ordinateur	Mauvaise
Qté	Cadre de photo	Mauvaise
Qté	Portail photo	Mauvaise

**5-PIECES DE RECHANGE**

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
Qté	Pneus	MOYEN

**6-ENGINS**

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
01	Nacelle manuelle pour entretien Eclairage	MOYEN

**7-FERRAILLES**

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
03	Plateaux	Mauvaise
Qté	Cadres d'ampoules d'éclairage Public	Mauvaise
08	Porte en Bois	Mauvaise
Qté	Ferrailles divers	Mauvaise
08	Porte en fer	MOYEN
03	Porte en fer forgé	Mauvaise
Qté	Bigues diamètre 2 pouces	MOYEN
06	Transfert électrique	Mauvaise
Qté	Matériel agricole manuel	Mauvaise
32mètre	32 mètre Tapis moquette	MOYEN
Qté	Le déco fer forgé	MOYEN
06	Brouette	Mauvaise

**8-MATERIEL D'IRRIGATION**

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
15	Tube Recta	Moyen
02	Turbine Recta	Moyen
02	Moteur électrique	Moyen
02	Pompe immergée	Moyen

**9-Motos**

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
01	Moto bécane	Moyen
01	Docker Triporteur	Moyen

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
D'ESSAOUIRA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 72/2021/GDE/INDH  
Le 03 décembre 2021 à  
10h00, il sera procédé, dans  
les bureaux du secrétariat  
général de la province d'Essaouira à l'ouverture des

plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour:  
- L'ACHAT ET MISE EN PLACE DE DIVERS MATERIEL ET MOBILIER POUR CENTRE D'ADDITIONNELLE D'ESSAOUIRA.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division des affaires administratives de la province. Il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à

l'adresse suivante: [www.marchespublic.gov.ma](http://www.marchespublic.gov.ma)  
Le montant du cautionnement provisoire est : Quinze Mille Dirhams 15 000,00 DH.  
L'estimation des couts des prestations est : Sept Cent Dix Huit Mille Trois Cent Trente Huit Dirhams TTC (718 338,00DH)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des documents

des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la division des affaires administratives au secrétariat général de la province d'Essaouira.

- Soit déposer leurs plis contre récépissé à la division précitée.  
- Soit envoyer par courrier électronique.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés

par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du secrétariat général de la province d'Essaouira, division des affaires administratives de la province avant le 02 décembre 2021 à 16H00.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
N° 9853/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH -SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 25/AREF/2021

Le 06/12/2021 à 09Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet : **Achat et installation de matériel de climatisation au siège de l'AREF MS en lot unique.**

Objet	Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
Achat et installation de matériel de climatisation au siège de l'AREF MS en lot unique	4 000,00 dhs (Quatre mille dirhams)	191 100,00dhs (Cent quatre-vingt-onze mille cent dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés à l'académiesise à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

➤ Les documentations et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 03/12/2021 à 16 h (date et heure limites de dépôt).

➤ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N°9854/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH -SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 28/AREF/2021

Le 06/12/2021 à 12 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **L'acquisition et l'installation, selon les règles de l'art, de matériel et logiciels informatiques pour l'équipement des salles multimédia relevant de la direction provinciale d'El Haouz en lot unique.**

Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
60 000,00 DHS (Soixante mille dirhams)	3 127 320,00 DHS (Trois millions cent vingt-sept mille trois cent vingt dirhams).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés de l'académie sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation**

➤ la documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 03/12/2021 à 16 h (date et heure limites pour le dépôt).

N°9857/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH -SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 26/AREF/2021

Le 06/12/2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **L'acquisition et l'installation, selon les règles de l'art, de matériel et logiciels informatiques pour l'équipement des salles multimédia relevant de la direction provinciale de Marrakech-Secteur 1 en lot unique.**

Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
80 000,00 DHS (Quatre-vingt mille dirhams)	4 169 760,00 DHS (Quatre millions cent soixante-neuf mille sept cent soixante dirhams).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés de l'académie sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation**

➤ la documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 03/12/2021 à 16 h (date et heure limites pour le dépôt).

N°9855/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH -SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 27/AREF/2021

Le 06/12/2021 à 11 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **L'acquisition et l'installation, selon les règles de l'art, de matériel et logiciels informatiques pour l'équipement des salles multimédia relevant de la direction provinciale de Marrakech-Secteur 2 en lot unique.**

Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
80 000,00 DHS (Quatre-vingt mille dirhams)	4 169 760,00 DHS (Quatre millions cent soixante-neuf mille sept cent soixante dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés de l'académie sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation**

➤ la documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 03/12/2021 à 16 h (date et heure limites pour le dépôt).

N°9856/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE  
OUARZAZATE  
SG/DBM/SM  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N°14/INDH/CA/2021  
Le 02 Décembre 2021 à 10H,  
il sera procédé, dans la salle  
des réunions du secrétariat  
général de la province de

Quarzazate à l'ouverture  
des plis relative à la consulta-  
tion architecturale pour  
LES ETUDE ARCHITEC-  
TURALE ET SUIVI DES  
TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DE  
DAR ALOUOUMA AU  
CENTRE ANZALA LA  
COMMUNE TERRITO-  
RIALE DE SIROUA- PRO-  
VINCE DE  
OUARZAZATE-  
Le dossier de la consulta-

tion architecturale peut  
être retiré au service des  
marchés du Secrétariat Gé-  
néral de la province  
d'Ouarzazate, il peut égale-  
ment être téléchargé à  
partir du portail des marchés  
publics  
<http://www.marchespublics.gov.ma>  
Le budget prévisionnel  
maximum, hors taxes, pour  
l'exécution des travaux à  
réaliser est d'un Million

Sept Cent Mille Dirhams  
(1.700.000,00dh ).  
Le contenu ainsi que la pré-  
sentation des dossiers des  
concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 100, 101, et 102  
du décret n° 2-12-349 du 8  
Joumada I 1434 (20 mars  
2013) relatif aux marchés  
publics.  
Les architectes peuvent :  
-Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis au bureau

d'ordre du secrétariat gé-  
néral de la province  
d'Ouarzazate sis à avenue  
Mohamed VI Ouarzazate.  
-Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au  
Bureau précité  
-Soit les déposer sous for-  
mat électronique et ce  
avant la date d'ouverture  
des plis  
-Soit les remettre directe-  
ment au président de la

commission d'appel d'of-  
fres au début de la séance  
et avant l'ouverture des  
plis.  
Il est prévu une visite des  
lieux le 29 Novembre 2021 à  
11 heures.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 06 du règle-  
ment de la consultation ar-  
chitecturale.  
N° 9858/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 29/AREF/2021**

Le 06/12/2021 à 13 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **L'acquisition et l'installation, selon les règles de l'art, de matériel et logiciels informatiques pour l'équipement des salles multimédia relevant des directions provinciales de Rhamna et El Kelaa des Sraghna en lot unique.**

Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
90 000,00 dhs (Quatre-vingt-dix mille dirhams)	4 914 360,00 DHS (Quatre millions neuf cent quatorze mille trois cent soixante Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés de l'académie sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
  - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
  - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 – 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

- la documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sis à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 03/12/2021 à 16 h (date et heure limites pour le dépôt).

N°9859/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 30/AREF/2021**

Le 06/12/2021 à 14 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **L'acquisition et l'installation, selon les règles de l'art, de matériel et logiciels informatiques pour l'équipement des salles multimédia relevant des directions provinciales de Chichaoua et Essaouira en lot unique.**

Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
100 000,00 DHS (Cent mille dirhams)	5 510 040,00 DHS (Cinq millions cinq cent dix mille quarante dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés de l'académie sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
  - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
  - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 – 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

- la documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sis à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 03/12/2021 à 16 h (date et heure limites pour le dépôt).

N°9860/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 32/AREF/2021**

Le 07 Décembre 2021 à 10:00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **L'acquisition des valises multimédia avec ses équipements au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF MS en lot unique.**

Objet	Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
Acquisition des valises multimédia avec ses équipements au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF MS en lot unique.	50 000,00 DHS (cinquante mille dirhams)	4 046 400,00 DHS (Quatre millions quarante-six mille quatre cents dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés de l'académie sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
  - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
  - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 – 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

- Les échantillons, la documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sis à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 06/12/2021 à 16 h (date et heure limites pour le dépôt des échantillons, la documentation et les catalogues).

N°9862/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 31/AREF/2021**

Le 06/12/2021 à 15 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **L'acquisition et l'installation, selon les règles de l'art, de matériel et logiciels informatiques pour l'équipement des salles multimédia relevant des directions provinciales de Safi et El Youssoufia en lot unique.**

Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
100 000,00 DHS (Cent mille dirhams)	5 510 040,00 DHS (Cinq millions cinq cent dix mille quarante dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés de l'académie sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
  - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
  - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 – 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

- la documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sis à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 03/12/2021 à 16 h (date et heure limites pour le dépôt).

N°9861/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION GUELIMM-OULED NOUN  
PROVINCE DE GUELIMM  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

**Avis d'appel d'offres ouvert  
n° 01/PRDTS/2021**

Le **06/12/2021 à 11h00 min** Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de démolition des préfabriqués et construction des salles de classe à la province de Guelmim -**Marché Alloti** - :

- **Lot 1** : travaux de construction de trois salles de classes au centre de la commune de Tagant
- **Lot 2** : travaux de construction de deux salles de classes au douar Imaoune à la commune de Tagant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire et l'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage sont fixés comme suit :

Lot n°	Cautionnement provisoire	Estimation des Coûts des prestations en TTC
1	6 000.00 (six mille Dirhams)	597 743.76 (Cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille Sept cent quarante-trois dirhams et soixante-seize centimes)
2	4 000.00 (Quatre mille Dirhams)	379 883.76 (Trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-trois dirhams et soixante-seize centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province ;

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N°9864/PA

Royaume du Maroc  
Royaume du Maroc  
Ministère de l'interieur  
Région de Béni Mellal-Khénifra  
Province d'Azilal  
Cercle d'Afourer  
Caidat d'Afourer  
CT d'Ait Ouarda

**Avis du président du conseil communal d'Ait Ouarda  
Pour l'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle  
Au profit des fonctionnaires satisfaisants  
les conditions réglementaires  
Au titre de L'année 2021**

Le président de la commune d'Ait Ouarda annonce l'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle Au profit des agents et fonctionnaires de la dite commune, selon le planning suivant:

Type d'examen	Date d'examen	Lieu d'examen	Dernier délai de dépôt candidature	Conditionss requise
Examen d'aptitude professionnelle pour accès au grade d'adjoint technique 2ème G (un poste)	25/12/2021	Siège communal	20/12/2021	Six ans d'ancienneté dans le grade d'adjoint technique de 3ème grade

Les fonctionnaires concernés devront déposer leur dossier de candidature à la cellule du personnel la dite commune. Dernier délai, le : **20 Décembre 2021 à 14h**.

N°9865/PA



**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Éducation Nationale**  
**du Préscolaire & des Sports**

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

\*\*\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 33/AREF/2021**

Le **07/12/2021 à 11 Heures**, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des Achats et Marchés (Bureau des marchés) sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'acquisition de mobilier d'enseignement au profit des salles multimédia des établissements scolaires relevant de l'AREF-MS en lot unique :

Lot	Objet	Caution provisoire en DHS	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC en DHS
unique	L'acquisition de mobilier d'enseignement au profit des salles multimédia des établissements scolaires relevant de l'AREF-MS	60 000,00 (Soixante mille)	3 879 456,00 (Trois millions huit cent soixante-dix-neuf mille quatre cent cinquante-six)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés de l'académie sise à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

➤ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

➤ Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le **06/12/2021 à 16h (date et heure limites pour les échantillons)**.

N°9863/PA

ROYAUME DU MAROC  
Le Chef du Gouvernement



agence nationale de réglementation  
des télécommunications  
الوكالة الوطنية لتنظيم اتصالات  
التelecommunications

10, BOULEVARD AL MASSARA, 11300, CASABLANCA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°11/2021**

Le 03 Décembre 2021 à 10h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 -Rabat 10 100 - à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

**L'acquisition, l'installation et la mise en service d'une station télécommandée et acquisition de drone pour le contrôle du spectre des fréquences.**

Une réunion est programmée pour le 23 Novembre 2021 à partir de 09 heures au site principal au siège de l'ANRT à Rabat durant laquelle sera présentée les résultats du sitesurvey du site qui abritera les équipements de la station télécommandée sur la ville de Tanger.

Marché allotis :

- Lot n°1 : Acquisition, installation et mise en service d'une station télécommandée pour le contrôle du spectre ;
- Lot n°2 : Acquisition d'équipements pour le contrôle du spectre par drones.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'AN.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et à partir de l'adresse électronique suivante ([www.anrt.ma](http://www.anrt.ma)).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée à la somme de

- Lot n°1 : Deux Millions Deux Cent Quatre Vingt Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (2.280.000,00 DH TTC).
- Lot n°2 : Sept Cent Quatre Vingt-Douze Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (792.000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

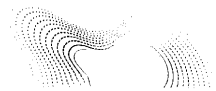
Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 - au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement.

Les prospectus, notices et documents techniques doivent être déposés au plus tard le **02 Décembre 2021 à 16h00, et ce, contre la délivrance d'un accusé de réception.**

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad  
B.P. : 2939, Rabat 10.100  
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00  
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62  
www.anrt.ma



N°143/PC

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAZA  
COMMUNE DE BOURD

**AVIS DE CONCOURS**

Le Président de la commune de bourd porte à la connaissance des fonctionnaires

De la commune qu'il organisera un concours d'aptitude professionnelle au titre de

L'année 2021 selon le tableau suivant :

Grade actuel	Grade d'accès	Nombre de poste	Date, heure et lieu de concours	Dernier délai de dépôt des dossiers	Conditions
Adjoint Technique 3ème grade échelle 6	Adjoint Technique 2ème grade échelle 7	Le nombre de poste est fixé dans limite annuelle de 13% des candidats remplissant les conditions requises	30/11/2021 à 15h 30 mn au siège de la commune de bourd	15/11/2021	(6) six ans d'ancienneté dans le grade Adjoint Technique 3ème grade échelle 6

**N°9866/PA**

Royaume du Maroc

Ministère de l'intérieur

Province de Chefchaouen

Commune Territoriale FIFI

**Avis d'organisation d'un examen d'aptitude professionnel pour le grade**

**Adjoint Technique 2ème grade**

La commune territoriale de fifi organisera le 15 décembre 2021 au siège de la commune un examen

D'aptitudes professionnelles pour le grade d'adjoint technique 3 emecatégorie au profit des

Fonctionnaires De la commune ayant requis les conditions de mandes au 31 décembre 2021 le

Nombre de poste Postulée est un (1)

L'examen porte sur :

Un examen écrit d'ordre général, durée 3 h coefficient (3)

Un examen écrit portant sur la fonction en question durée 3 heures coefficient (3)

Un examen oral pour les admis en examen écrit durée entre 15 et 30minutes coefficient (4)

Les fonctionnaires intéressés doivent déposer leurs de mande de candidature pour cet examen

Avant 10 décembre 2021

**N°9867/PA**

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
Direction Régionale de l'Agriculture Du Sous-Massa  
Direction Provinciale de l'Agriculture  
TIZNI

**AVIS RECTIFICATIF A L'APPEL D'OFFRES**  
**N° 21/2021/DPA/TZ/SMOP**

Il est porté à la connaissance des concurrents que l'A.A.O N° 21/2021/DPA/TZ/SMOP du 30 Novembre 2021, Publié au journal (libération n° 9457 du 04 Novembre 2021), a connu des rectifications au niveau de l'article 4 du règlement de consultation. Le reste sans changement.

Veuillez télécharger la version du règlement de consultation dûment rectifiée au niveau du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

**N°9868/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Settat  
SG/D.E

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX**  
**N° 30/INDH/2021**

Le 07/12/2021 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour : **Travaux de construction d'un centre pour personnes sans domicile fixe à la commune Ben Ahmed -Province de Settat**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Le prix d'acquisition des plans est de : **15,00 dh (Quinze dirhams)**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **15 000.00 dh (Quinzemille dirhams)**.

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **799968,00dh TTC (Sept cent quatre-vingt-dix-neuf milleneuf cent soixante-huitdirhamsTTC)**. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) conformément à l'arrête du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du Certificat de qualification et de classification dans le secteur suivant :

Secteur	Classe	Qualification exigée
<b>A</b>	<b>5</b>	<b>A.2</b>

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.

**N°9869/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH SAFI  
PREFECTURE DE MARRAKECH  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES  
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 85/2021/INDH**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le 06 décembre 2021 à 10 heures, il sera procédé au bureau des marchés du secrétariat général de la Préfecture de Marrakech au siège de la Wilaya de la région de Marrakech Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX CHÂTEAUX D'EAU DANS LES DOUARS ZOUADHA ET SI ELHACHMI A LA COMMUNE SIDI ZOUINE DANS LA PREFECTURE DE MARRAKECH**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés au Secrétariat Général de la Préfecture de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 DHS (DIX MILLE DHS)

- L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme T.T.C. de **467 940,00 (QUATRE CENT SOIXANTE SEPT MILLE NEUF CENT QUARANTE DHS) T.T.C.**

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception leurs plis, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du secrétariat général de la Préfecture de Marrakech, Wilaya de la région de Marrakech Safi ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique comprenant une Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification délivré par le Ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau dans le domaine suivant

Secteur demandé	Qualifications exigées	Classe minimale demandée
<b>A</b> <b>CONSTRUCTION</b>	<b>A6</b> <b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES RESERVOIRS COURANTS EN BETON ARME DE CAPACITE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 1000M3</b>	<b>5</b>

- Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique tel que prévu par l'article 04 du Règlement de consultation .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de consultation.

**N°9870/PA**

**AFINEL S.A.R.L  
TRANSFERT  
DU SIEGE SOCIAL**

Le procès verbal de l'AGE en date du 28/10/2021, de la société « AFINEL » SARL, au capital social de 100.000,00 Dirhams, immatriculée au Registre de Commerce de CASABLANCA sous N°497643, sise à Casablanca, GROUPE ATTAKADDOUM GH2-17, 2ème ETAGE SIDI BERNOUSSI, a décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social de la société :  
Du : GROUPE ATTAKADDOUM GH2-17, 2ème ETAGE SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA  
Au : PLATEAU DE BUREAU N°08 ETAGE 2 ANGLE R N 9 ET ROUTE TIT MELLIL, MEDIOUNA, CASABLANCA.

- Mise à jour des statuts.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 09/11/2021 sous le numéro 799567.

N° 9873/PA

**Eternel Consulting  
Cabinet d'Audit Comptable  
Constitution d'une SARL**

AU  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/10/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL AU, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « LOZA TEC »  
Siège social : 16 RUE JILALI AL ORAIBI 8 ETG AV DES FAR CASABLANCA

Objet social : IMPORTATION DES PRODUITS ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE  
Durée : 99 à compter du jour de sa constitution définitive.  
Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100.000 DH (Cent Mille dirhams), divisé en 1000 parts sociales de valeur nominale de 100 (cent) dirhams chacune toutes souscrites et entièrement libérées, appartenant à l'associé unique : Monsieur OMAR ASKAAY. La société est administrée, gérée par son associé unique, MONSIEUR OMAR ASKAAY, de nationalité marocaine, titulaire de la CNI N° BL 127143

Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de commerce de Casablanca, le

03/11/2021 sous le n° 798584. N° 9874/PA

**ROYAUME DU MAROC  
Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert N°06/2021  
Séance Publique**

Le 03 Décembre 2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres sur offres de prix concernant la passation d'un marché reconductible pour « LA REALISATION DE LA COUVERTURE DE DIVERSES POLICE D'ASSURANCES AU PROFIT DE L'AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (AMEE) »

L'Exécution des prestations d'assurance couvrant le personnel, le patrimoine et la responsabilité civile de l'AMEE concernera :

- Le Siège de l'AMEE à Rabat, Espace les Patios, angle avenue Anakhil et avenue Mehdi Benbarka, Hay Riad.
- La Représentation de l'AMEE à Marrakech Rue El Machaâr El Haram, Issil.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le site de l'AMEE : [www.amee.ma](http://www.amee.ma) ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est de Cinq mille dirhams (5 000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Cent vingt-trois mille quatre cent soixante-dix-huit Dirhams et douze centimes Toutes Taxes Comprises (123478.12 DH TTC).

Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 5-6-12 du règlement de consultation.

N° 9875/PA

**ROYAUME DU MAROC  
Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert N°12/2021/AMEE**

**Séance Publique**  
Le 03 Décembre 2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour « L'ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES ».

Lieu d'exécution :  
• Siège de l'AMEE à Rabat, Espace les Patios 1er étage, angle avenue Anakhil et avenue Mehdi Benbarka, Hay Riad Rabat.

• Représentation de l'AMEE à Marrakech, Rue El Machaâr El Haram, Issil Marrakech.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle

avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad. Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : [www.amee.ma](http://www.amee.ma)

Ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : Dix mille Dirhams (10 000,00 DH)  
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Sept cent quarante-neuf

mille quatre cents Dirhams Toutes Taxes Comprises (749 400,00 DH TTC). Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Dépôt des prospectus :  
- Les prospectus exigés par le dossier d'appels d'offres doivent être déposés au plus tard le 02 Décembre 2021 à 16h30, dans les bureaux de l'AMEE à Rabat, conformément aux stipulations de l'article 34 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 5-6-12 du règlement de consultation. N° 9876/PA

الجمهورية المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأول والثانوي  
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين  
جهة مكناس وآلة مكنون  
المديرة الإقليمية بمراكش



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de Formation région Guelmim Oued Noun, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

« AU RABAIS OU A MAJORATION »					
N° AOO	OBJET	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE EN DHS	QUALIFICATION	ESTIMATIONS TTC EN DHS	DATE ET HEURES D'OUVERTURE DES PLS
12/AO/INV/2021	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ECOLES PRIMAIRES : BIRNZARANE ET AL MOURABITINE RELEVANT DP TANTAN /AREF GON	5 000,00 Cinq Mille Dirhams et 00 Cts	Secteur A / Qualification A5 / Classe 05	458 592,00 Quatre Cent Cinquante Huit Mille Cinq Cent Quatre Vingt Deux Dirhams, 00 Centimes	03/12/2021 à 09 H 00 min
13/AO/INV/2021	TRAVAUX D'AGENCEMENT ET AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE SPORT A L'ECOLE PRIMAIRE : AL MOURABITINE RELEVANT DE LA DP TAN-TAN/AREF GON	5 000,00 Cinq Mille Dirhams et 00 Cts	Secteur A / Qualification A5 / Classe 05	219 096,00 Deux Cent Dix Neuf Mille Quatre Vingt Seize Dirhams, 00 Centimes	03/12/2021 à 09 H 30 min
14/AO/INV/2021	TRAVAUX EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISI ET CONSTRUCTION DE 04 ESPACES ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS COLLEGIAL DP TANTAN/AREF GON (1 <sup>ère</sup> tranche)	7 000,00 Sept Mille dirhams et 00 cts	Secteur A / Qualification A2 / Classe 04	674 724,00 Six Cent Soixante Quatorze Mille Sept Cent Vingt Quatre dirhams et 00 cts	03/12/2021 à 10 H 00 min
15/AO/INV/2021	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 BIBLIOTHEQUES ET 02 SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON	7 000,00 Sept Mille dirhams et 00 cts	Secteur A / Qualification A2 / Classe 04	768 591,60 Sept Cent Soixante Huit Mille Cinq Cent Quatre Vingt et Onze dirhams et 60 cts	03/12/2021 à 10 H 30 min
« SUR OFFRE DE PRIX »					
16/AO/INV/2021	SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISI ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 ESPACES D'ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS COLLEGIAL DP TANTAN/AREF GON (1 <sup>ère</sup> TRANCHE)	---	D14-D15-D16	22 500,00 Vingt Deux Mille Cinq Cent Dirhams et 00 cts	03/12/2021 à 11 H 00 min
17/AO/INV/2021	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISI ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 ESPACES D'ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS COLLEGIAL DP TANTAN/AREF GON (1 <sup>ère</sup> Tranche)	---	---	22 500,00 Vingt Deux Mille Cinq Cent Dirhams et 00 cts	03/12/2021 à 11 H 30 min

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de Formation région Guelmim Oued Noun, ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de Formation région Guelmim Oued Noun;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par :

- L'article 04 du règlement de consultation pour les AOO N° : 12, 13, 14 et 15/AO/INV/2021 ;
- L'article 05 du règlement de consultation pour l'AOO N° : 16/AO/INV/2021 ;
- L'article 06 du règlement de consultation pour l'AOO N° : 17/AO/INV/2021.

N°9871/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région de Casablanca – Settat  
Préfecture de Casablanca  
Commune du Mechouar de Casablanca  
Direction des Services  
Division de l'Urbanisme  
Service d'Autorisation et Contrôle  
N° /D.U./S.A.C

**Avis de dépôt du projet du plan d'aménagement  
De la commune du Mechouar de Casablanca**

Le pacha de la Commune du Mechouar de Casablanca porte à la connaissance du public que le projet du plan d'aménagement de la commune du Mechouar de Casablanca (Plan de règlement) est déposé :  
- Au siège de la commune du Mechouar de Casablanca.

Et ceci dans le cadre de l'enquête publique conformément à l'article 25, de la loi 12.90 relative à l'urbanisme, durant la période d'un mois à compter de la date du 19/11/2021 jusqu'à la date 18/12/2021.

Un dossier et un registre sont mis à la disposition du public pour formuler ses observations au sein du local sus-mentionné au courant des horaires de travail de l'administration.

N° 9872/PA



**STE «ARRAMI TRANS»  
SARL  
CONSTITUTION  
DE SOCIETE**

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 26/10/2021 à Mohammedia, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivants :  
Objet :  
• Entrepreneur de transport de marchandises pour le compte d'autrui.  
Dénomination :ARRAMI TRANS SARL  
Siège : 224 LOT HOURIA 1 ETG 3 APPT 9 Mohammedia  
Durée : 99 ans.  
Capital : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune  
- Mr ABDERRAHIM ARRAMI 50 000,00 Dirhams.  
- Mr RACHID ARRAMI 50 000,00 Dirhams.  
Gérance :Mr RACHID ARRAMI gérant.  
Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.  
Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.  
II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Mohammedia Le 08/11/2021 sous le numéro 29219.

**N° 9877/PA**

**FIDUCIAIRE BOUGAFER  
CONSEILS  
CABINET FIDUCIAIRE  
TEL : 06 71 66 19 18/06 61  
86 89 08**

Aux termes d'un PV de l'AGE en date de 01/11/2021 à Settatt de la société NOVO SERVICE SARL AU, l'associé de la dite société décide :

- l'associé unique donne son agrément de la cession de parts sociales intervenue entre l'associé unique Mr. EL HMIDI YOUNESS d'un coté et Mlle IHOUIDIGUENE SOUKAINA, désigne comme nouvel associé de l'autre coté.  
- l'associé unique constate la nouvelle répartition de capital qui s'établit comme suit, et l'approuve sans réserve : Mlle IHOUIDIGUENE SOUKAINA, à concurrence de : Mille PARTS..... 1000 PARTS  
SOIT AU TOTAL MILLE PARTS ... 1000 PARTS  
- Mr. EL HMIDI YOUNESS, présente sa démission de la gérance de la société NOVO SERVICE SARL AU et nomination de Mlle IHOUIDIGUENE SOUKAINA, le nouveau gérant pour une durée illimitée et la société sera engagé vis-à-vis de la banque par sa signature unique.

1- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de 1ère instance SETTATT sous le 1357/2021 et immatriculé au registre de commerce sous le 5611.

**N° 9878/PA**

**CONSTITUTION  
ASKAR DISTRIBUTION**  
Aux termes d'un acte S.S.P en date du 18/10/2021 à Al-Hoceima, il a été constituée une société (s.a.r.l) « a.u » dont les caractéristiques sont:  
DENOMINATION: StéASKAR DISTRIBUTION SARL /A.U  
OBJET SOCIAL : Marchand effectuant importation et exportation.

- Marchand et distribution des produits cosmétiques. SIEGE SOCIAL:Hay boujibarAl-Hoceima.  
DUREE : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : Cent mille dirhams (100.000,00 dh).  
EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque exercice.  
GERANCE : la société est gérée par Mr.ASSKKAR Youssef.  
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le09/11/2021sous le N°3531.

**N° 9879/PA**

**BADES-CLEAN SERVICES  
SARL**

**LIQUIDATION DEFINITIVE DE LA SOCIETE**  
L'AGE du 21/10/2021 de la société « BADES-CLEAN SERVICES SARL » au capital de 100.000,00dh dont le siège social est Rue Asfi n°01 Al-Hoceima a approuvé :  
• L'approbation du rapport du liquidateur.  
• L'approbation du compte définitif de la société.  
• La clôture définitive de la liquidation, donne quitus au liquidateur et le libère de son mandat.  
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de première instance D'Al Hoceima, le 08/11/2021 sous le numéro 690.

**N° 9880/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRESCOLAIRE ET  
DU SPORT  
ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS  
N° 61/INV/2021,  
62/INV/2021 et  
63/INV/2021**

Le 03/12/2021, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:  
• L'AOO N° 61/INV/2021 à pour objet Travaux d'aménagement de 08 espaces d'orientation relevant de la DP AL HAOUZ, programmé à 10h00 ;  
• L'AOO N° 62/INV/2021 à pour objet Travaux d'aménagement de 07 bibliothèques relevant de la DP AL HAOUZ, programmé à 11h00 ;  
• L'AOO N° 63/INV/2021 à pour objet Travaux d'aménagement de 04 espaces des ressources relevant de la DP AL HAOUZ, programmé à 12h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à :

• 3 000,00 DHS (Trois mille

Dirhams) pour L'AOO N° 61/INV/2021 et L'AOO N° 63/INV/2021 ;  
• 5 000,00 DHS (Cinq mille Dirhams) pour L'AOO N° 62/INV/2021.  
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
• 151 104,00 DHS TTC (Cent cinquante et un mille cent quatre Dirhams TTC) pour L'AOO N° 61/INV/2021 ;  
• 297 588,00 DHS TTC (Deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit Dirhams TTC) pour L'AOO N° 62/INV/2021 ;  
• 171 108,00 DHS TTC (Cent soixante et onze mille cent huit Dirhams TTC) pour L'AOO N° 63/INV/2021.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit déposer électronique- ment via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :  
Secteur : A - Qualification : A5 - Classe : 5  
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

**N° 9881/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'EQUIPEMENT ET  
DE L'EAU, MINISTERE  
DU TRANSPORT ET DE  
LA LOGISTIQUE**

Direction des Systèmes d'Information et de la Communication  
APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 11/2021-DSIC  
Le Vendredi 03 Décembre 2021 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement

et de l'Eau et Ministère du Transport et de la Logistique Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet :  
**ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement et de l'Eau et Ministère du Transport et de la Logistique Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :  
- (Dix mille Dirhams) 10 000,00 Dirhams

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Un Million Cinq cent quatre-vingt et un mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 581 000,00 DH TTC);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31,34 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, et Ministère du Transport et de la Logistique Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal avant le Jeudi 02 Décembre 2021 à 12h00 contre un accusé de réception.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, et Ministère du Transport et de la Logistique Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal à l'adresse suivante : Avenue Maâ Al Aynayne- Rabat-Agdal;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, et Ministère du Transport et de la Logistique Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics. www.marchespu-

blics.gov.ma  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

**N° 9882/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE**

**DE KHENIFRA  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
34/2021/INDH**

Le 07 Décembre 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Équipement du centre des personnes sans abri à la commune Khénifra-Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix mille dirhams (10.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre vingt quinze mille six cent quatre vingt quatre dirhams TTC (195.684,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons pour les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 et les prospectus, notices et catalogues pour les articles 9, 10, 11, 12, 46, 52, 56, 57, 58, 60, 62 et 65 du bordereau des prix sont exigés par le dossier d'appel d'offres et doivent être déposés au service des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra avant le 06 Décembre 2021 à 11 heures.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

**N° 9884/PA**

par l'article 09 du règlement de consultation.

**N° 9883/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE KHENIFRA  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
35/2021/INDH**

Le 07 Décembre 2021 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Équipement de Dar Talib au centre Sebt Ait Rahou-Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix mille dirhams (10.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent soixante seize dirhams TTC (399.576,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons pour les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 et les prospectus, notices et catalogues pour les articles 9, 10, 11, 12, 46, 52, 56, 57, 58, 60, 62 et 65 du bordereau des prix sont exigés par le dossier d'appel d'offres et doivent être déposés au service des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra avant le 06 Décembre 2021 à 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE OUARZAZATE  
SG/DBM/SM  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N°05/BG/CA/2021

Le 09 Décembre 2021 à 10H, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à la consultation architecturale pour LES ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT POUR MATERIEL DE PAVOISEMENT AU SIEGE DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma> Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de Huit Cent Mille Dirhams(800.000,00 dh).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux

marchés publics. Les architectes peuvent :  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.  
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité  
-Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis  
-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 26 Novembre 2021 à 10 heures. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation architecturale.

N° 9887/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
D'OUARZAZATE  
SG/DBM/SM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 17/BG/2021

Le 09 Décembre 2021 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX DE

CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT POUR MATERIEL DE PAVOISEMENT AU SIEGE DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 25.000,00dhs (Vingt Cinq Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 711.738,60dhs (Sept Cent onze Mille Sept Cent Trente Huit Dirhams, 60Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.  
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité  
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9888/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EDUCATION  
DU PRESCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'EDUCATION ET DE  
FORMATION REGION  
CASABLANCA-SETTAT  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE SIDI BENNOUR  
AVIS DES APPELS  
D'OFFRES OUVERTS N°  
21/SB/2021 DU  
03/12/2021

Le 03/12/2021 à 10h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du M.E.N.PS AREF Casablanca-Settat à Sidi Bennour, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix suivants :

OBJET : LES ETUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI TOUTS CORPS D'ETAT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 35 SALLES DE CLASSE DANS LES COMMUNES SUIVANTES ; TROIS SALLE (03) A LA COMMUNE LAGHNADRA - CINQ SALLES (05) A LA

COMMUNE LOUALIDIA, TROIS SALLE (03) A LA COMMUNE OULAD SBAITA, DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE BNI HILAL, DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE BOUHMMAME, UNE SALLE (01) A LA COMMUNE TAMDA, CINQ SALLES (05) A LA COMMUNE JABRIA, UNE SALLE (01) A LA COMMUNE KHMIS KSIBA, UNE SALLE (01) A LA COMMUNE SANIAT BERGUIG, TROIS SALLE (03) A LA COMMUNE KOUDIAT BNI DGHOUGH, CINQ SALLES (05) A LA COMMUNE KRIDI, DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE LAATATRA ET DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE LAHKAKCHA, A LA PROVINCE DE SIDI BENNOUR.

Estimation des études du maître d'ouvrage : 150 000.00 Dhs ttc (Cent cinquante mille, dirhams et 00 centimes)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du MENPS à SIDI BENNOUR, service des affaires administratives et financières, avenue Dakhla, Rue Meknès. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières et constructions et équipement et patrimoine à la direction provinciale de SIDI BENNOUR.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation.

\* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Equipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant : domaine d'activité : D14, D15.

\* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N° 9889/PA

المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأولي والابتدائي  
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين  
بالمدينة الجديدة لزاغورة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU A MAJORATION N° : AOO80 à 82/ZAG/2021.  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le 06 Décembre 2021, à partir de 10 h00 mn du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'academie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Zagoras au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert au rabais ou à majoration pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS DIS TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
80/ZAG/2021	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (07) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RÉPARTIES SUR 02 CT - PROVINCE DE ZAGORA.	1 963 980.00	30 000.00	06/12/2021 à 10H00
81/ZAG/2021	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (04) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RÉPARTIES SUR 04 CT - PROVINCE DE ZAGORA.	1 126950.00	17 000.00	06/12/2021 à 11H00
82/ZAG/2021	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (04) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RÉPARTIES SUR 04 CT - PROVINCE DE ZAGORA.	1 126950.00	17 000.00	06/12/2021 à 12H00

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'academie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 07 du règlement de la consultation

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.

N°9885/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHICHAOUA  
CERCLE DE MEJJAT  
CAIDAT ASSIF EL MAL  
COMMUNE IMINDOUNIT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 01/2021**

Le 03 / 12 / 2021 à 12:00 heures du matin, il sera procédé dans le Siège de la commune Imindoumit à l'ouverture des plis relatives à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

CONSTRUCTION D'UN CHATEAU D'EAU ET CANALISATION POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AU DOUAR TOUBRAH ; CONSTRUCTION D'UN CHATEAU D'EAU ; EQUIPEMENT D'UN PUIT ET CANALISATION POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AU DOUAR ANZELFI A LA COMMUNE D'IMINDOUNIT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Monsieur le président de la commune de Imindoumit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
En lettres : ( Vingt Mille Dirhams )  
En chiffres : ( 20 000,00 Dhs ) .

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
En lettres : ( Cinq-Cent Cinq Mille Six-Cent Huit Dirhams, 00 Centime).  
En chiffres : ( 505 608, 00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes Aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés Publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le président de la commune.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique dans des marchés publics le portail

\* Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
A	5	A6
C		C1

• Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°9886/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya Région Marrakech  
Safi

Province de Safi  
Secrétariat Général  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT EN SEANCE  
PUBLIQUE

Le 03 Décembre 2021 à 09h30, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi, dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :

Appel d'offres ouvert N° : 71/INDH/2021

Date d'ouverture des plis : 03 Décembre 2021 à 09h30  
Objet de l'appel d'offres ouvert : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR OMOUMA A LA COMMUNE TERRITORIALE NEGGA A LA PROVINCE DE SAFI.

La caution provisoire est fixée à : 15 000DHS (quinze mille DHS).

L'estimation du Maitre d'ouvrage : 966 628.92DHS TTC (Neuf Cent Soixante Six Mille Six Cent Vingt Huit Dirhams Quatre Vingt Douze Centimes TTC).

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N2 0-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat général de la Province de Safi.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la division précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9891/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya Région Marrakech  
Safi

Province de Safi  
Secrétariat Général  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT EN SEANCE  
PUBLIQUE

Le 03 Décembre 2021 à 10h00, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi, dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :

Appel d'offres ouvert N° : 72/INDH/2021

Date d'ouverture des plis : 03 Décembre 2021 à 10h00  
Objet de l'appel d'offres ouvert : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR TALIB ET TALIBA A LA COMMUNE TERRITORIALE CHAHDA A LA PROVINCE DE SAFI.

La caution provisoire est fixée à : 15 000DHS (quinze mille DHS).

L'estimation du Maitre d'ouvrage : 966 628.92DHS TTC (Neuf Cent Soixante Six Mille Six Cent Vingt Huit Dirhams Quatre Vingt Douze Centimes TTC).

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N2 0-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat général de la Province de Safi.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la division précitée ;
- Soit les remettre au prési-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9892/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya Région Marrakech  
Safi

Province de Safi  
Secrétariat Général  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT EN SEANCE  
PUBLIQUE

Le 03 Décembre 2021 à 10h30, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi, dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :

Appel d'offres ouvert N° : 73/INDH/2021

Date d'ouverture des plis : 03 Décembre 2021 à 10h30  
Objet de l'appel d'offres ouvert : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR OMOUMA A LA COMMUNE TERRITORIALE HRARA A LA PROVINCE DE SAFI.

La caution provisoire est fixée à : 15 000DHS (quinze mille DHS).

L'estimation du Maitre d'ouvrage : 966 628.92DHS TTC (Neuf Cent Soixante Six Mille Six Cent Vingt Huit Dirhams Quatre Vingt Douze Centimes TTC).

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N2 0-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat général de la Province de Safi.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la division précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9893/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya Région Marrakech  
Safi

Province de Safi  
Secrétariat Général  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT EN SEANCE  
PUBLIQUE

Le 03 Décembre 2021 à 11h00, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi, dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :

Appel d'offres ouvert N° : 74/INDH/2021

Date d'ouverture des plis : 03 Décembre 2021 à 11h00  
Objet de l'appel d'offres ouvert : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR TALIB ET TALIBA A LA COMMUNE TERRITORIALE OULED SELMANE A LA PROVINCE DE SAFI.

La caution provisoire est fixée à : 15 000DHS (quinze mille DHS).

L'estimation du Maitre d'ouvrage : 966 628.92DHS TTC (Neuf Cent Soixante Six Mille Six Cent Vingt Huit Dirhams Quatre Vingt Douze Centimes TTC).

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N2 0-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat général de la Province de Safi.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la division précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9894/PA

AMDL  
Agence Marocaine de Développement de la Logistique  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS  
OFFRES DE PRIX  
N°07/2021

- SEANCE PUBLIQUE-  
(RESERVE A LA PETITE  
ET MOYENNE  
ENTREPRISE (PME)  
NATIONALE,  
AUX COOPERATIVES  
OU UNION  
DE COOPERATIVES  
ET A L'AUTO-  
ENTREPRENEUR)

Le vendredi 03/12/2021 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) sis au N°11, Angle Avenue d'Alger et Rue Al-Kayraouane, Hassan-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 07/2021 en lot unique, ayant pour objet :

« Gardiennage et surveillance des locaux du siège de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique à Rabat »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Le coût estimatif s'élève à :  
• Trois cent vingt-huit mille cinq cent cinquante Dirhams et quarante centimes Toutes Taxes Comprises (328 550,40 DH TTC) ;

- Le montant de la caution provisoire :

• 3 000,00DH (trois mille Dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;

- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- soit les transmettre par voie électronique via le site web [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Une visite des lieux est prévue le Mardi 23 novembre 2021 à 10h00 au siège de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique sis au n° 11, Angle Avenue d'Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives ou union de coopératives et

à l'auto-entrepreneur, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces complémentaires prévues par le dernier paragraphe de l'article 6 du règlement de la consultation.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al-Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél: +212538 009 293, Fax : +212537 761 668.

N° 9895/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'EQUIPEMENT,  
DU TRANSPORT,  
DE LA LOGISTIQUE ET  
DE L'EAU  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE TAROUADANT  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert N°27/2021

Le 03 Décembre 2021 à 10 H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

FOURNITURE DE PANNEAUX METALLIQUES POUR LA SIGNALISATION VERTICALE DU RESEAU ROUTIER DE LA DPETLE DE TAROUADANT DANS LA PROVINCE DE TAROUADANT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Serrat -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état :

<http://www.marchespublics.gov.ma>.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2000,00dhs (Deux Mille Dirhams).

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 141120,00dhs (Cent Quarante Un Mille Cent Vingt Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétaire du Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9896/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TETOUAN  
RERCLE DE TETOUAN  
CAIDAT DE BENI HASSAN  
COMMUNE .T. AL HAMRA

Avis de report relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°:06/2021

Le Président de la Commune territoriale Al Hamra Porte a la connaissance du public que la date d'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° :06/2021 (Aménagement des chemins vicinaux et pistes à la C.T.Al hamra) qui était prévue le 24/11/2021 à 11h00, a été reportée à une date ultérieure.

N° 9890/PA





**Agence Marocaine Développement de la Logistique (AMDL)**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX N°08/2021 - SEANCE PUBLIQUE-**

Le vendredi 03/12/2021 à 11h00 il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine Développement de la Logistique (AMDL) sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°08/2021 en lot unique, ayant pour objet :

**« TRAVAUX D'AMENAGEMENT IN-SITE ET HORS-SITE DU PROJET DU CENTRE ROUTIER D'EL HAJEB DANS LA COMMUNE D'EL HAJEB »**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le coût estimatif s'élevé à :

- **Vingt millions sept cent seize mille trois cent quatre-vingt-dix-huit et quatre-vingt-seize centime**
- Toute Taxes Comprises (20716398,96DHS TTC) ;**

Montant de la caution provisoire :

- **300 000DHS (trois cent mille dirhams) ;**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;
- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- soit les transmettre par voie électronique via le site web [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

La date prévue pour la **visite des lieux est le Mardi 23/12/2021 à 10h**, au site du centre routier d'El Hajeb (comme indiqué dans le CPS).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualifications et de classifications dans les secteurs tel que prévu par le règlement de la consultation :

Secteur d'activité	Qualification	Classe
A	A6	4
B	B3, B4, B5, B6, B11	3
C	C1, C3	3
i	i6	5
J	J4, J6	3
K	K2, K8	4

La Certificat d'agrément ONEE-Branche Electricité (de type MT-B13), en cours de validité à la date d'ouverture des offres.

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat de qualification et de classification dans le secteur cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de la consultation.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél: +212538 009 293, Fax : +212537 761 668.

**N°9897/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU  
TRANSPORT,  
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT



المملكة المغربية  
وزارة التجهيز والنقل  
واللوجستيك والماء  
المديرية الإقليمية بتارودانت

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°25/2021**

Le 06 Décembre 2021 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

**1<sup>ère</sup> inspection spéciale & inspection détaillée périodique des ouvrages d'art du réseau routier types ponts et dalots importants et la mise à jour de la base de données des ouvrages d'art gérés par la DPETLE de Taroudant dans la Province de Taroudant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haïta Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme **4 000,00dhs (Quatre Mille dirhams, 00 Cts)**
- L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **298680,00dhs (Deux Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Six Cent Quatre Vingt dhs, 00 Cts)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétaire du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

- **Un dossier technique comprenant**

**\* Pour les entreprises installées au Maroc :**

Copie du certificat de qualification certifié conforme à l'original faisant ressortir :

Activité	Qualification	Catégorie
EL : Expertise de laboratoire	EL.6	1

**\* Pour les entreprises non installées au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

**N°9898/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU  
TRANSPORT,  
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT



المملكة المغربية  
وزارة التجهيز والنقل  
واللوجستيك والماء  
المديرية الإقليمية بتارودانت

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°26/2021**

Le 06 Décembre 2021 à 11 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

**1<sup>ère</sup> Inspection spéciale & Inspection détaillée périodique des ouvrages d'art du réseau routier type radiers et petits dalots et la mise à jour de la base de données des ouvrages d'art gérés par la DPETLE de Taroudant, dans la Province de Taroudant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haïta Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme **9 000,00dhs (Neuf Mille dirhams, 00 Cts)**

-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **607680,00dhs (Six Cent Sept Mille Six Cent Quatre Vingt dhs, 00 Cts)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétaire du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

- **Un dossier technique comprenant**

**\* Pour les entreprises installées au Maroc :**

Copie du certificat de qualification certifié conforme à l'original faisant ressortir :

Activité	Qualification	Catégorie
EL : Expertise de laboratoire	EL.5	1

**\* Pour les entreprises non installées au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

**N°9899/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU  
TRANSPORT,  
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE  
TAROUDANT



المملكة المغربية  
وزارة التجهيز والنقل  
واللوجستيك والماء  
المديرية الإقليمية بتارودانت

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°28/2021**

Le 03 décembre 2021 à 11 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'Eau de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

**«Fourniture et pose des glissières de sécurité sur la RR110 (ex RN10) du PK0+000 au PK 29+000 dans la Province de Taroudant.»**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haïta Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

\* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Sept Mille dhs (7 000,00 dh)**

\* L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

**Cinq Cent Trente Deux Mille Deux Cent dirhams (532200,00dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

1. Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
2. Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétaire du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'Eau de Taroudant ;
3. soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.
4. Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation :

**Dossier technique comprenant :**

**\* Pour les concurrents installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
X	X2	2

**\* Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

**N°9900/PA**



# La Mannschaft décimée par des cas de Covid

**L**e défenseur central de la sélection allemande Niklas Süle a subi un test positif au Covid-19, et quatre autres joueurs ayant été en contact avec lui ont dû quitter le groupe mardi, dont Joshua Kimmich et Serge Gnabry, a annoncé le directeur de la Fédération allemande Oliver Bierhoff.

Jamal Musiala, qui joue au Bayern Munich comme Süle, Kimmich et Gnabry, ainsi que Karim Adeyemi (RB Salzburg) ont également été contraints de repartir s'isoler chez eux.

Süle est complètement vacciné avec deux injections, et ne présente aucun symptôme, a précisé Bierhoff.

Neuf joueurs au total avaient rejoint le rassemblement à Wolfsburg dans le même avion que Süle. Quatre d'entre eux, dont les noms n'ont pas été donnés, ont été autorisés à rester mais devront s'isoler du reste du groupe pendant un certain temps.

Déjà qualifiée pour le Mondial-2022, l'Allemagne doit affronter le Liechtenstein le 11 novembre et aller rencontrer l'Arménie trois jours plus tard. Le sélectionneur Hansi Flick a appelé mardi trois joueurs en renfort, Maximilian Arnold, Rüdiger Baku (tous deux de Wolfsburg) et Kevin Volland (Monaco).

L'annonce de la DFB intervient alors que l'Allemagne lutte contre une recrudescence des infections au coronavirus, le taux d'incidence sur sept jours ayant atteint un



nouveau record mardi.

Il braque également les projecteurs sur la star du Bayern Munich, Joshua Kimmich, pour l'instant cas contact: le quotidien Bild s'interroge sur les conséquences que pourrait avoir sur sa popularité l'annonce éventuelle de sa positivité.

Kimmich, pièce maîtresse de la Mannschaft, qui a porté deux fois en septembre

le brassard de capitaine en l'absence de Manuel Neuer, avait suscité un vif débat dans le pays le mois dernier, justifiant son choix par des "préoccupations personnelles".

La polémique avait même incité le ministre de l'Intérieur Horst Seehofer à l'interpeller directement, l'exhortant à changer d'avis car "la vaccination est la principale arme dans la lutte contre la pandémie".

## Report du marathon de Shanghai

**L**e marathon de Shanghai, programmé le 28 novembre, a été reporté, tout comme ceux de Pékin et Wuhan le mois dernier, en raison d'un regain, limité, de l'épidémie de Covid-19 en Chine, ont annoncé mercredi ses organisateurs.

Le nombre de contaminations dans le pays reste faible - 54 selon les chiffres officiels mercredi -, mais les autorités chinoises suivent une politique de zéro contamination à moins de trois mois de l'ouverture des Jeux olympiques d'hiver à Pékin (4-20 février).

"Nous avons choisi d'être prudents, de privilégier la santé et la sécurité des coureurs et des citoyens", déclarent les organisateurs du marathon de Shanghai sur les réseaux sociaux, en affirmant qu'une nouvelle date sera annoncée ultérieurement.

Les organisateurs des Jeux d'hiver ont déclaré le mois dernier que le Covid-19 était leur "défi numéro un" et les autorités chinoises ont ressorti les grands moyens pour éradiquer ce regain épidémique.

Le 1er novembre, le Disneyland de Shanghai a fermé ses portes après la détection d'un cas de Covid chez une ex-visiteuse et des millions de Chinois ont été placés en confinement du fait de ce rebond des contaminations, la plupart dans la grande ville de Lanzhou, à 1.200 km à l'ouest de Pékin.

Les Jeux d'hiver 2022 se dérouleront dans une "bulle" destinée à enrayer tout risque de contamination au reste de la Chine.

Les 2.900 athlètes attendus devront soit avoir été entièrement vaccinés soit se soumettre à une quarantaine stricte de 21 jours à leur arrivée dans le pays.

Seuls les spectateurs déjà présents en Chine pourront assister aux épreuves.

## Le Graët : Benzema ne sera pas exclu des Bleus, s'il est condamné



**L**'attaquant de l'équipe de France, Karim Benzema, "ne sera pas exclu" de la sélection en cas de "sanction judiciaire" dans "l'affaire de la sextape", a déclaré le président de la Fédération française de football Noël Le Graët au Parisien.

"Le sélectionneur restera toujours responsable de sa sélection, et Benzema ne sera pas exclu par rapport à une éventuelle sanction ju-

diciaire, précise le patron de la FFF dans cet entretien publié dans l'édition de mercredi du quotidien. Même s'il écope d'une peine de prison avec sursis, il lui reste la possibilité de faire appel d'une condamnation. Donc sa convocation, ou pas, dans les mois prochains ne sera pas liée à ce jugement.

"Je n'interviendrai jamais pour dire qu'on ne le prenne pas. Après, c'est à Didier (Deschamps, le sélectionneur de l'équipe de France) de considérer si, sportivement, il est apte à jouer avec les Bleus", a ajouté Noël Le Graët.

Karim Benzema (33 ans, 92 sélections), rappelé en équipe de France en mai dernier après cinq ans d'absence sous le maillot bleu, connaîtra le 24 novembre la décision du tribunal de Versailles dans l'affaire dite de la "sextape".

En octobre, le parquet a requis dix mois de prison avec sursis et 75.000 euros d'amende contre l'attaquant du Real Madrid, par ailleurs absent du procès, l'estimant complice d'une tentative de chantage à l'encontre de Mathieu Valbuena, ex-équipier en équipe de France menacé par la diffusion d'une vidéo intime.

## Rashford promet de continuer à aider les enfants défavorisés

**L**'attaquant de Manchester United, Marcus Rashford, a promis de poursuivre sa campagne pour aider les enfants défavorisés en recevant mardi une médaille de la part du Prince William afin de récompenser son action contre la pauvreté infantile.

L'international anglais a reçu la médaille de membre de l'Ordre de l'Empire britannique (MBE) lors d'une cérémonie au château de Windsor en présence du duc de Cambridge, également président de la Fédération anglaise de football.

"J'essaye de donner aux enfants ce que je n'avais pas quand j'étais petit", a déclaré Rashford, qui avait fait plier le gouvernement britannique l'an dernier au début de la pandémie de Covid-19 en le poussant à prolonger la distribution de repas gratuits aux enfants défavorisés après le premier confinement.

La reine Elizabeth II lui avait alors décerné cette médaille qui récompense l'engagement au service du pays.

"Je leur donne juste une opportunité et je pense qu'ils le méritent. Quel enfant ne mérite pas? Pour moi c'est une punition de voir qu'ils ne peuvent pas s'offrir de repas ou de livres",



à également déclaré Rashford. "Ce sont de petits changements mais ils peuvent avoir un fort impact. Je vois la génération qui vient après moi comme une génération très spéciale."

"Ils ont juste besoin de quelqu'un qui leur montre la bonne direction et c'est ce que je fais", a-t-il ajouté.

Marcus Rashford a indiqué qu'il remettrait sa médaille à sa mère, Melanie, qui l'a élevé avec ses quatre frères et sœurs.



## Participation de l'EN aux Mondiaux de karaté à Dubaï

L'équipe nationale de karaté participera aux championnats du monde de karaté, prévus du 16 au 21 novembre à Dubaï, aux Émirats arabes unis.

La délégation marocaine est composée de 17 karatékas âgés de 18 à 31 ans, qui concourront dans les catégories kumite et kata, a indiqué mardi la Fédération royale marocaine de karaté et disciplines associées dans un communiqué.

L'équipe masculine est composée de Adnane Al Hakimi, Bilal Benkacem, Mohamed Hani, Ossama Adani, Abdelali Gina (- 60 kg), Said Oubaya et Anas Al Alami (- 67 kg), Oussama Fahsi (-

75 kg), Mehdi Assariti et Nabil Chaabi (- 84 kg) et Mohammed Al Bahri (+ 84 kg).

L'équipe féminine est, quant à elle, composée de Aya Annasiri, Sanaa Aklamam, Chaima Al Hayti (- 50 kg), Hanane Mellal (- 55 kg), Fatima Zahra Chajai (- 61 kg) et Nisrine Birouk (- 68 kg).

Ces championnats du monde constituent une occasion pour les athlètes marocains de participer à un événement de haut niveau qui connaît la participation d'environ 1.000 karatékas de 117 pays, et de remporter des médailles pour promouvoir leur carrière sportive, a souligné la Fédération.

Après Ziyech, Mezraoui sort de son silence

# Le sociétaire de l'Ajax écarté de l'EN pour une histoire d'eau

Serait-ce une histoire d'eau qui a éloigné Nousseir Mezraoui des derniers rassemblements du Onze national ?

L'international marocain vient de sortir de son silence, après avoir révélé au site néerlandais Votbalpriemur que l'origine du problème remonte à l'année dernière lors d'une séance d'entraînement qui se déroulait sous une chaleur ardente.

Il a indiqué que le sélectionneur national, Vahid Halilhodzic, l'avait forcé à s'hydrater alors qu'il ne sentait ni le besoin ni l'envie de boire. Devant l'insistance du coach, le capitaine Roman Saïss, dans l'espoir d'apaiser la tension, a donné une bouteille d'eau à Nousseir Mezraoui qui, raconte-t-il, au lieu d'en boire une gorgée, a versé l'eau sur la pelouse avant de se débarrasser de la bouteille.

Apparemment, ce geste n'aurait pas été apprécié par Vahid Halilhodzic pour que la sanction tombe de sitôt : l'écartement du sociétaire de l'Ajax Amsterdam, auteur d'une entame de saison 2021-2022 tonitruante.

A noter que Hakim Ziyech, buteur avec Chelsea lors du dernier match de Ligue des champions

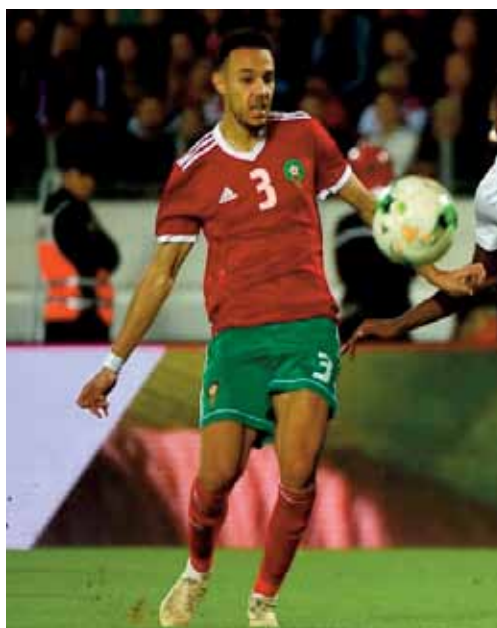
contre la formation suédoise de Malmö, n'est pas près de tourner la page de son éloignement de l'EN. Et il tient à le faire savoir subtilement, en optant pour des propos qui n'ont pas manqué de faire mouche.

Le joueur des Blues a lâché que « Halilhodzic a son point de vue et j'ai mon point de vue (...) On en est là aujourd'hui, je sais ce qui s'est passé, c'est la chose la plus importante pour moi ».

Une déclaration qui devrait mettre la puce à l'oreille aux fédéraux responsables de l'EN et susciter pas mal d'interrogations auprès du public marocain.

En tout cas, l'on avait que la version de Vahid Halilhodzic qui expliquait la décision de l'éloignement de ces deux joueurs par le fait que « l'EN est au-dessus de tout le monde », fustigeant par là même leur comportement qui, à ses yeux, nuit au groupe qui devrait boucler lors des deux dates FIFA de ce mois les éliminatoires de la Coupe du monde 2022 au Qatar.

A ce propos, le Onze national, déjà qualifié au match barrage, affrontera, ce vendredi au Complexe Moulay Abdellah de Rabat à 20 heures, son homologue soudanais



pour le compte de la cinquième journée (groupe I). Alors que le 16 courant au Complexe Mohammed V de Casablanca, toujours à 20

heures, les partenaires de Yassine Bounou auront à donner la réplique à la sélection guinéenne.

Mohamed Bouarab

## Éliminatoires du Mondial-2022

Le Ghana et le Cameroun ne doivent pas se rater

Le Ghana, qui joue en Ethiopie jeudi, et le Cameroun, au Malawi samedi, doivent gagner s'ils ne veulent pas risquer d'être éliminés de la course au Mondial-2022 dès la 5e journée des qualifications africaines.

Attention danger! En cas de nul ou de défaite à Addis-Abeba (14h00), le Ghana (9 points), devancé par l'Afrique du Sud (10 pts), serait irrémédiablement distancé si les "Bafana Bafana" battaient le Zimbabwe (20h00).

La situation est la même pour le Cameroun (9 pts) à Lilongwe, samedi. Les Lions Indomptables risqueraient d'être lâchés par les Ivoiriens (10 pts) s'ils ne gagnaient pas. Les "Éléphants" reçoivent le Mozambique à 20h00.

Si les anciens quarts de finaliste mondiaux (le Cameroun en 1990, le Ghana en 2010) s'imposent, la qualification dans leurs groupes se jouera lors de la 6e et dernière journée de la deuxième phase, lors de Ghana-Afrique du Sud, le 14 novembre, et de Cameroun-Côte d'Ivoire, le 16 novembre.

Le Sénégal et le Maroc sont déjà qualifiés pour le 3e tour, où les dix vainqueurs de groupes s'affronteront deux par deux. Les cinq vainqueurs iront au Qatar.

Les égalités sont départagées à la différence de buts générale, au nombre de buts marqués, puis aux confrontations particulières.

### Le programme de la 5e journée Jeudi

#### Groupe E

(14h00) Ouganda - Kenya  
(17h00) Rwanda - Mali

#### Groupe G

(14h00) Ethiopie - Ghana  
(20h00) Afrique du Sud - Zimbabwe

#### Groupe H

(17h00) Congo - Namibie  
(20h00) Togo - Sénégal

#### Groupe J

(14h00) Tanzanie - RD Congo  
(17h00) Bénin - Madagascar

#### Vendredi

#### Groupe A

(14h00) Djibouti - Algérie  
Burkina - Niger

#### Groupe F

(17h00) Gabon - Libye  
(20h00) Angola - Egypte

#### Groupe I

(17h00) Guinée - Guinée-Bissau  
(20h00) Soudan - Maroc

#### Samedi

#### Groupe B

(14h00) Zambie - Mauritanie  
(17h00) Guinée équatoriale - Tunisie

#### Groupe C

Liberia - Nigeria  
Cap-Vert - Centrafrique

#### Groupe D

(14h00) Malawi - Cameroun  
(20h00) Côte d'Ivoire - Mozambique

## Ligue des champions d'Afrique féminine

# L'AS FAR s'incline face au Vihija Queens du Kenya



L'équipe féminine de football de l'AS FAR s'est inclinée 0-2 face à son homologue ken-

nyane Vihija Queens lors d'un match disputé, mardi au stade Assalam au Caire, dans le cadre de la deuxième journée (groupe B) de la

Ligue des champions d'Afrique, qui se déroule du 5 au 19 novembre en Égypte.

Les Militaires ont imposé un contrôle absolu au cours du match, mais le Onze de Abdellah Haidamou n'a pas pu concrétiser une ribambelle d'occasions nettes de but, en particulier en première mi-temps, durant laquelle l'arbitre a annulé un joli but de Ghizlan Chebbak pour hors-jeu.

Contre le cours du jeu, la formation kényane a profité du manque d'efficacité des attaques du club de la capitale et réussit à concrétiser deux contre-attaques rapides grâce à Violet Wanyoni et Gentrix Melmo.

L'AS FAR avait commencé la phase de groupes en dominant majestueusement l'équipe nigé-

riane de River Angels FC par 3-0 lors de la première journée du groupe B. Les trois buts de la rencontre avaient été inscrits par Sanaa Messaoudi, désignée meilleure joueuse de la rencontre.

La lutte pour une place dans le prochain tour de la Ligue des champions a été relancée dans le groupe B avec les résultats de la seconde journée. Trois équipes du groupe disposent désormais de 3 points, à savoir l'AS FAR, Vihija Queens et Mamelodi Sundowns, en attendant le résultat de la confrontation Mamelodi Sundowns-River Angels.

L'équipe féminine de l'AS FAR, dirigée par le technicien marocain Abdellah Haidamou, défilera lors de la dernière journée les sud-africaines de Mamelodi Sundowns.



*Protéger la planète ou conserver son emploi*

## Le dilemme des charbonniers panaméens

Sur la côte du Panama où environ 200 familles produisent du charbon de bois de palétuviers, la silhouette d'Elieser émerge de la fumée de fours artisanaux. Avec un dilemme : couper la mangrove pour survivre ou prendre soin de l'écosystème et se retrouver sans emploi.

"C'est le moyen de subsistance quotidien de ma famille. J'ai 30 ans et je travaille ici depuis que j'ai 15, 16 ans (...). Cela ne rend pas riche, c'est juste pour survivre", explique à l'AFP Elieser Rodríguez, mains et vêtements noircis par le charbon.

Le trentenaire vit à El Espavé, un village niché au creux de la baie de Chame sur le Pacifique, à 80 kilomètres au sud-ouest de la ville de Panama. Tout autour de la baie, dans un spectaculaire paysage entre terre et mer, s'étire une épaisse barrière naturelle de mangroves.

Les mangroves, connues pour constituer une barrière naturelle efficace contre la montée des eaux, abritent des espèces rares et surtout captent de grandes quantités de carbone, cinq fois plus que les forêts tropicales.

Le Panama compte plus de

177.000 hectares de cet écosystème, dont 35% sont protégés, selon le ministère de l'Environnement. Chame en fait partie. Officiellement, l'exploitation forestière y est interdite, mais sur place les habitants continuent à produire du charbon de bois, une pratique ancienne.

"Mon grand-père raconte qu'il faisait déjà ça. Son père faisait aussi du charbon de bois", explique Elieser.

"Nous sommes plus de 200 familles qui dépendent de la mangrove (...). Pour moi, s'ils ferment ça, ça va être très difficile, un coup très dur", ajoute Dario Hidalgo, 42 ans, chargé d'installer les fours.

Les charbonniers partent à l'aube dans leurs longues pirogues à moteur vers les zones de mangroves où ils coupent les arbres à la tronçonneuse ou à la machette. En fin de matinée, ils sont de retour, les barques chargées de troncs qui atteignent parfois 30 cm de diamètre.

Israel Gonzalez, 46 ans, explique que les troncs les plus fins sont éparpillés car encore en croissance : "Nous faisons attention, là où nous coupons, nous laissons toujours deux, trois ou quatre arbres pour que les

graines puissent tomber et les mangroves reproduire".

La communauté a aussi installé une pépinière "avec 500 à 1.000 plants de palétuviers, pour pouvoir continuer à utiliser la mangrove", souligne-t-il.

Les troncs alimentent ensuite plusieurs fours installés sur la rive. Les foyers en forme de pyramides, hauts d'environ deux mètres, brûlent pendant environ quatre jours.

"On place les troncs, puis on recouvre d'herbe et enfin on met la terre par-dessus. Une fois ce processus terminé, nous mettons la mèche, de l'essence et puis on allume", explique Lesbia Batista, 48 ans, dont toute la famille travaille dans cette activité.

Les fours sont ensuite patiemment éteints avec de l'eau, puis le charbon récupéré dans le foyer.

Au total, un four coûte 350 dollars, entre la matière première et la main-d'œuvre. Il en sort 120 sacs de charbon, vendus aux pizzerias et restaurants de la région.

Raisa Banfield, militante pour la défense de l'environnement, rappelle que des efforts ont été faits pour éviter que les habitants les plus pauvres surexploitent les mangroves pour un



usage domestique, notamment grâce à une loi subventionnant le prix du gaz. Pour elle, les menaces les plus sérieuses sont désormais "les hôtels et complexes immobiliers qui détruisent les mangroves pour les remplacer par des plages artificielles".

Interrogé par l'AFP, le responsable des zones côtières et maritimes au ministère panaméen de l'Environnement, José Julio Casas, reconnaît que les autorités doivent agir "lorsque des activités sont menées sans être réglées".

Mais il faut aussi "rechercher des alternatives" pour les familles concernées, insiste-t-il.

Lesbia Batista ne se voit pas faire autre chose : "Nous attendons que le gouvernement nous donne une réponse sur la manière dont nous allons continuer à fabriquer du charbon de bois ou qu'il nous fasse des propositions d'emplois".

"Nous ne voulons pas arrêter de travailler", dit-elle.

## Recettes

### Crevettes à l'ail



#### INGRÉDIENTS

12 crevettes de grosseur 4/6, décorées  
75 ml (5 c. à table) de beurre salé  
4 gousses d'ail, hachées  
250 ml (1 tasse) de vin blanc sec  
1 feuille de laurier  
60 ml (4 c. à table) de persil frais, haché  
Le jus de 1 citron

Quelques gouttes de sauce piri-piri, au goût  
Sel marin

#### PRÉPARATION

Dans une poêle à surface antiadhésive, à feu moyen, mélanger le beurre, les crevettes, l'ail, le vin blanc et le laurier. Cuire 8 minutes, puis ajouter le persil et le jus de citron. Assaisonner de piri-piri et de sel marin, au goût.

## L'appétit des baleines, bien plus gros qu'estimé et essentiel pour l'écosystème

La voracité des baleines est trois fois plus importante que prévu, selon une étude parue mercredi, qui souligne le rôle essentiel sur les écosystèmes marins de ces animaux décimés par la chasse.

Les baleines à bosse, les baleines bleues - plus gros animal vivant sur notre planète - et d'autres espèces filtrent l'eau de mer à travers leurs fanons pour se nourrir de krill et de petites proies.

L'étude parue mercredi dans *Nature* a suivi 321 baleines pour connaître leurs habitudes alimentaires. Il en ressort qu'une seule baleine bleue mange quelque 16 tonnes de krill par jour - sachant qu'elles ne se nourrissent pas tous les jours.

"C'est un animal de la taille d'un aéroplane, qui absorbe le volume d'une piscine en quelques secondes", souligne l'auteur de l'étude, Matthew Savoca. "Imaginez courir trois marathons en mangeant le plus possible et faire cela pendant une grande partie de l'été", la saison d'alimentation des baleines, dit-il à l'AFP. "C'est vraiment fou".

En se basant sur des estimations journalières pour sept espèces autour de l'Antarctique, l'étude estime que les populations de baleine consommaient jusqu'à 430 millions de tonnes de krill par an avant d'être décimées par la chasse, soit deux fois la quantité de krill existante aujourd'hui.

Le krill est particulièrement riche en fer. Une fois digéré par les baleines et rejeté sous forme de déjections, il fournit un nutriment essentiel au reste de l'écosystème, en particulier le phytoplancton.

Ce plancton végétal sert de nourriture à de nombreux organismes dans les océans, fournit une part importante de l'oxygène que nous respirons, et stocke du carbone. "Les nutriments dont a besoin le phytoplancton sont présents dans le krill, et les intestins des baleines permettent de libérer le fer", décrit Matthew Savoca, chercheur à l'univer-



sité américaine de Stanford.

Ce phénomène pourrait expliquer la diminution des populations de krill, qui n'ont pas prospéré lorsque les populations de baleines ont été décimées. Environ 1,5 million de baleines ont été chassées au XXe siècle dans l'océan Austral. "Pour les baleines bleues, c'était plus que 99% de leur population", souligne Matthew Savoca.

La restauration de ces populations - aujourd'hui menacées par le changement climatique, les collisions avec les navires, les filets de pêche et la chasse encore pratiquée par quelques pays - permettrait de relancer un cercle vertueux pour tout l'écosystème marin.

"Il y aurait non seulement plus de krill, mais également plus de poissons et un écosystème en meilleure santé", assure le chercheur.